

Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation

Herausgeber: Société jurassienne d'émulation

Band: 73 (1970)

Artikel: La chapelle Saint-Gilles et les églises de Cornol

Autor: Migy-Studer, Léon

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-549888>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

*En hommage affectueux à ma chère femme,
native de Cornol, ainsi qu'à mes deux
enfants, Pierre et Bernard.*

La chapelle Saint-Gilles et les églises de Cornol

par Léon Migy-Studer

C'était une humble église au cintre surbaissé
L'église où nous entrâmes,
Où depuis trois cents ans avaient déjà passé
Et pleuré bien des âmes...

Victor Hugo, *Les chants du crépuscule.*

PATRIMOINE SPIRITUEL

La plupart de nos villes et villages jurassiens, voire nos hameaux perdus et nos fermes isolées, possèdent leurs chapelles ou leurs oratoires. Situées généralement à l'écart des grandes voies de communication, construites par nos ancêtres pour la plus grande gloire du Seigneur, elles incitent au recueillement. L'homme ressent parfois un grand besoin de solitude, il s'arrache à ses préoccupations purement terrestres, et ces maisons de prière, disséminées dans nos campagnes, l'invitent à regarder en haut. Récentes ou séculaires, elles sont encore aujourd'hui les témoins de la christianisation de notre contrée.

Quelques-unes ont complètement disparu. Tel est le cas notamment de la « chapelle » ou église (*cella*) dédiée en son temps à saint Ursanne et située dans la plaine de la Communance, à proximité de Delémont. C'est dans ce sanctuaire qu'auraient été transportés les corps de saint Germain, abbé de Moutier-Grandval,

et de son bibliothécaire Randoald, après leur assassinat par les soldats de Caticus, duc d'Alsace, vers 666. En 1350, Jean, recteur de l'église sur Repais, échange une maison à Saint-Ursanne avec le chanoine Henri, chapelain de l'évêque Jean Senn. Cette église, dédiée à saint Martin, se trouvait vis-à-vis de l'hôtel de la Caquerelle. Un chapiteau de la première est encore visible au Musée jurassien et quelques fragments de statues sont les seuls vestiges de la deuxième. *Sic transit gloria mundi...* ainsi passent les gloires du monde. Certaines ont subi les vicissitudes du temps : pillages, incendies, profanations ; elles ont été détruites et abandonnées, très souvent après les guerres. Quelques-unes, relevées de leurs ruines par la piété de certaines personnes qui ont su vaincre l'adversité, se dressent encore fièrement dans le ciel du Jura, témoins vivants d'un glorieux passé.

I. LA CHAPELLE SAINT-GILLES

Le sort du village de Cornol est lié incontestablement, depuis des siècles, à celui de l'Ajoie.

Après la conquête de la Gaule par les Romains, ce coin de terre est rattaché à la Gallia Belgica, province frontière et militaire qui avait Mayence pour capitale, puis à la Grande Séquanaise, dont la métropole était Besançon. Après la chute de l'Empire romain, ces lieux passent au premier royaume de Bourgogne, avec Lyon comme chef-lieu. En 534, les Francs conquièrent le pays et, durant trois siècles, les empres mérovingien et carolingien le prennent sous leur protection. En 843, lors du traité de Verdun, il est attribué à la Lotharingie. Il passe au royaume de Germanie en 870, lorsque Charles le Chauve et son frère Louis le Germanique se partagent le royaume de Lorraine. Après la déposition de Charles le Gros en 887, il est réuni à nouveau à la Bourgogne (deuxième royaume), de 888 à 1032. Enfin, en 1034, il est annexé au Saint-Empire romain germanique.

Cornol se trouve dans les dépendances des puissants ducs d'Alsace de 534 à 888. Ce village passe ensuite à la famille des comtes de Ferrette qui vend Cornol et l'Ajoie à l'évêque de Bâle Henri III de Neuchâtel, en 1271. Les Ferrette s'étaient déjà désistés de Cornol en 1236 par une donation d'Ulrich de Ferrette à son beau-frère Thierry de Montbéliard. En 1386, l'évêque de Bâle, démunie d'argent, cède le pays de Porrentruy au comte Etienne de Montbéliard, mais Jean de Vennen le rachète en 1461. Dès lors, Cornol restera propriété temporelle de l'évêché de Bâle, faisant partie de la mairie d'Alle jusqu'en 1793. La Révolution le fit français et il devint suisse en 1815. Une famille noble présidait aux destinées du lieu ; on en retrouve les traces du XIIe au XVe siècle. Elle était vassale des comtes de Ferrette.

Un chemin de croix

Après avoir quitté la rue principale en bifurquant à la hauteur de l'église paroissiale, côté sud-ouest, nous voici à l'orée du village, en pleine campagne. Là-bas, à quelque 700 m de distance apparaissent la chapelle de saint Gilles et, à proximité, la ferme reconstruite vers la fin du XIXe siècle ainsi qu'une magnifique maison de maître, de style bourguignon. Au sujet de la ferme, on lit au 4e

tractandum du procès-verbal de l'assemblée communale de Cornol du 28 décembre 1879 : « Décider si l'habitation de Saint Giles sera réparée ou démolie. » Les citoyens décident lors de cette assemblée de démolir la maison pour la reconstruire d'après un plan qui sera établi par le Conseil communal.

Délaissons le chemin qui conduit à ces deux derniers bâtiments et engageons-nous sur celui, plus poétique, qui mène à la chapelle. Il est bordé, à gauche, par quinze stations d'un chemin de croix. Quinze croix de pierre, ombragées par de grands cerisiers, sont disposées quelque peu de guingois et les figures représentant la passion du Christ ont disparu. On en devine l'emplacement au milieu des bras. Elles ne devaient pas être sculptées dans la pierre, mais seulement peintes sur des plaques de tôle de forme arrondie. Ces plaques sont encore visibles sur quelques-unes des croix, la plupart ont disparu.

Depuis 110 ans, ce chemin de croix guide les fidèles et les pèlerins. Une notice relevée dans le registre des baptêmes de Cornol (de 1803 à 1861) et écrite en latin de la main du vicaire Germain-Barnabé Chavannes, le 11 mai 1859, en relate l'érection :

En mémoire perpétuelle.

L'an du Seigneur 1859, le 10 du mois de mai, après-midi, le Très révérend Frère Appolinaire, prêtre de l'ordre des capucins de la maison ou monastère de Fribourg en Suisse, érigea le chemin de croix en pierre, non loin de la chapelle de saint Gilles, sise sur la paroisse de Cornol et il le bénit pour que ceux qui feraient ce chemin de croix puissent gagner les indulgences accordées par les Souverains Pontifes¹.

Frère Appolinaire avait reçu les pouvoirs nécessaires du Révérend Père Anicet, Provincial suisse des capucins, le 1er mai de ladite année, par document écrit. Le 29 avril de la même année, en outre, le Révérendissime et Illustrissime Seigneur Charles, évêque de Bâle, avait, par lettre expresse donné son consentement, afin que ledit Frère Appolinaire puisse procéder à cette érection et bénir le chemin de croix. Tout cela a été accompli sur le désir, à la demande et du consentement du Révérend Augustin Kübler, curé de Cornol, et de son vicaire, Germain-Barnabé Chavanne, prêtre.

Pierre Salgat, citoyen de Movelier dans le district et décanat de Delémont, maître et propriétaire de la ferme dite le « Fâtre-dessus » dans la paroisse de Cornol et habitant cette ferme, veuf de Marie-Anne, née Nagel, édifica généreusement de ses propres biens, le chemin de croix ci-dessus mentionné, qui est composé de quinze croix en pierre.

Tout cela, en tout et en détail je le déclare vrai et je l'atteste tant au nom

¹ Les capucins ont le privilège de bénir les chemins de croix.

du Très Révérend Augustin Kübler, curé actuellement malade, qu'au mien propre,
en mémoire perpétuelle. »

Fait à Cornol, le 11 mai, an du Seigneur 1859, dans la maison curiale.

G.-Barnabé Chavanne
vicaire à Cornol.

Suivent les sceaux de la paroisse de Cornol et de Chavanne, prêtre.

Ces quinze croix, érigées en 1859, subsistent toujours. Une cependant devait disparaître, mais a été réédifiée en 1875. Il s'agit de la dernière avant le sanctuaire.

Le généreux donateur, Pierre-Joseph Salgat, citoyen de Movelier et habitant la ferme du « Fâtre-dessus », était le fils de Pierre-Joseph Salgat et de Marie-Anne, née Froté. Né à Cornol le 5 novembre 1780, il mourut le 15 septembre 1860, une année après l'érection du chemin de croix.

« L'an du Seigneur 1860, le 15 septembre, est mort dans le Seigneur Pierre-Joseph Salgat, citoyen de Movelier dans le district de Delémont, mais habitant à Cornol à la ferme dite le « Fâtre-dessus ». Fils légitime de Joseph Salgat et de Marie-Anne Froté. Epoux maintenant décédé et veuf de Marie-Anne, née Nagel. Né à Cornol le 5 novembre 1780, âgé de 79 ans 10 mois et il a été enseveli par moi, curé soussigné, dans le cimetière Saint-Vincent à Cornol, le 18 du même mois et de la même année.

Etaient présents plusieurs témoins connus, parmi lesquels, les Rds Henri Terrier, curé à Miécourt, Jean-François Adatte, curé de Charmoille. Je l'atteste ainsi, Germain-Barnabé Chavannes, curé à Cornol. »

L'assemblée communale de Cornol du 10 juillet 1881 décide « de faire classifier le chemin de croix qui se trouve sur le chemin de la chapelle de Saint Giles, propriété communale, attendu que la chapelle appartient à la commune et que l'assemblée le réclame propriété communale. »

Les croix gagneraient en valeur d'être déplacées. Puisse la commune de Cornol trouver une solution en les transportant le long du chemin qui conduit à la ferme de Saint-Gilles, où elles seraient mises bien en évidence.

Une chapelle en pleine verdure

A 545 m d'altitude, sur un petit monticule formé à l'extrême base du dernier contrefort du Mont Terri, se situe la chapelle de saint Gilles. Elle occupe l'emplacement d'une église qui fut plus vaste ; on en suit le tracé tout autour de l'édifice.

Régulièrement orientée de l'est à l'ouest, elle est située sur la parcelle No 442 du plan cadastral de Cornol. Un porche en plein cintre, fermé par une porte à deux battants y donne accès. Elle est austère et, malgré l'absence de style roman, gothique ou baroque, elle semble dire, avec un brin de fierté: « Je suis toujours là ! »

Le porche, de 2.60 x 1.60 m, est protégé par un auvent en tôle, vieillot, désuet, rouillé par les intempéries, supporté par deux tuyaux qui lui servent de piliers. Auvent anachronique qui voudrait pouvoir crier sa peine: « Que ne m'a-t-on donné une charpente taillée dans le bon chêne de chez nous et des tuiles, ainsi qu'au toit qui me surplombe ! »

Au-dessus du centre de la porte, une pierre de 25 x 20 cm, en calcaire du pays, nous donne la date de la reconstruction. Dans la partie inférieure de ce bloc commémoratif figure, gravé en creux, le millésime de 1699. En dessus, également gravé, un calice, à gauche de celui-ci, la lettre N et à droite la lettre B: Nicolas Baulme, curé de Cornol de 1685 à 1700, promoteur avisé de la reconstruction de 1699, a laissé discrètement ses initiales sur l'édifice.

Le bâtiment est en forme de trapèze irrégulier; le côté ouest mesure en effet 10.50 m et le côté est, 8 m, sur 17.45 m de long. Le chœur offre un rétrécissement. Les murs ont environ 1 m d'épaisseur. Quatre fenêtres en ogive éclairent le sanctuaire: deux côté nord et deux côté sud. A l'est, une porte rectangulaire de 1.88 x 0.85 m donne accès à la sacristie. Le clocheton est de 1712, mais sa couverture est plus récente.

L'ancienne église était plus vaste et ses dimensions étaient d'environ 21 m de long sur 12 m de large. Certains matériaux ont été réemployés, entre autres, les montants des portes et des fenêtres. Ceux-ci sont antérieurs à 1699.

Recueillons-nous avant d'entrer. Le sanctuaire est vide et sonore. D'emblée, les regards se portent sur la statue de Notre-Dame, sous l'invocation de laquelle il est bénit aujourd'hui, et sur celle de saint Gilles abbé. Il a son bâton de pèlerin en main et, à ses côtés, couchée gentiment, une biche, sa fidèle compagne. Sa fête se situe le 1er septembre; ce jour-là, le village de Courgenay y venait en procession. Les richesses disparues à la Révolution ont été remplacées par une ornementation due à la générosité de personnes pieuses. Citons tout spécialement Mlle Marie-Jeanne Redet. Le texte de son testament, daté du 25 juin 1886, démontre clairement ses intentions: « ... je donne et lègue à la chapelle de Saint-Gilles, dit aussi de Saint-Gelin, située à Cornol, une somme capital de Fr. 3000.—. La somme sera placée à intérêts et ceux-ci ser-

viront à payer chaque année la messe fondée sus-dite et le surplus à l'entretien de ladite chapelle et son ornementation. Je veux qu'après avoir déduit les frais de gestion, lesdits intérêts soient chaque année remis à la disposition de Monsieur le curé catholique romain de Cornol pour par lui être employés aux dites réparations et ornementations... »

En contrebas de la chapelle se trouve la source dite de Sainte-Claire. Son eau est connue depuis fort longtemps et, selon la tradition populaire, elle posséderait des propriétés thérapeutiques. Aujourd'hui, elle est captée et alimente la ferme de Saint-Gilles ainsi que la maison de maître ; son trop-plein se déverse en un bassin.

Deux analyses, bactériologique et chimique, ont été effectuées au printemps 1969 par les soins du chimiste cantonal à Berne. Les résultats en sont les suivants :

Analyse bactériologique, prot. No 361

Température de l'air	5° C
Température de l'eau	10° C
Nombre de germes dans 1 ml d'eau	26
Escherichia coli dans 100 ml d'eau	0
Germes thermophiles dans 100 ml d'eau	0

Commentaires : *L'eau de la source Sainte-Claire est pauvre en germes et répond actuellement aux exigences bactériologiques officielles pour l'eau de source.*

Analyse chimique, prot. No 954

Dureté carbonate ° fr	26,6
Dureté totale ° fr	29,6
Chlorure, mg Cl '/l	5,5
Sulfate, mg SO ₄ " /l	14
Nitrate, mg NO ₃ ' /l	10
Oxydabilité, mg KMnO ₄ /l	2,5
Nitrite	nég.
Ammoniac libre, mg NH ₃ /l	nég.

Commentaires : *Il s'agit d'une eau relativement dure au sens du Manuel suisse des denrées alimentaires ; sa composition chimique répond aux exigences officielles pour une eau potable.*

Saint Gilles, l'ermite

Il paraît bon de relater, comme une légende moyenâgeuse, la vie présumée de saint Gilles.

Celui-ci naquit à Athènes vers l'an 640. Son père Théodore et sa mère Pélagie étaient pieux et riches. Après avoir achevé ses

études profanes, il s'adonna à l'étude de la théologie où il puisa un dégoût des plaisirs de ce monde. Vers l'âge de 24 ans, il perd ses parents et se consacre définitivement à Dieu. Un jour qu'il se rendait à l'église d'Athènes, il rencontra un pauvre, malade et à peine vêtu, grelottant de froid et qui lui demanda l'aumône. Gilles lui donna sa robe et, dès que le pauvre s'en fut couvert, il fut guéri. Une autre fois, il guérit également un homme mordu par un serpent. Il vendit tout ce qu'il possédait et s'embarqua sur un vaisseau qui faisait voile pour l'Occident. Pendant la traversée, une violente tempête s'éleva et le vaisseau menaçait de sombrer ; Gilles pria et le danger fut immédiatement écarté.

Gilles débarqua à Marseille, puis mendiant son pain, il gagna à pied Arles, le chef-lieu des Gaules, et vécut là dans une grotte pour prier Dieu dans le silence et la solitude.

Mais bientôt plusieurs fidèles s'assemblèrent autour de lui. Craignant de devenir trop célèbre, il s'enfuit sur les bords du Rhône où il rencontra un autre ermite, le vieillard Vérédème, Grec comme lui. Ils vécurent ensemble durant quelques années, mais Gilles ne supportait pas l'affluence croissante des gens qui venaient demander conseil aux ermites. Après avoir marché longtemps, il découvrit une grotte ombragée par quatre énormes chênes ; près de cet endroit coulait un petit filet d'eau. Une biche lui fournissait son lait et, par ses joyeux ébats et ses innocentes caresses, le distraisait de ses longues oraisons.

C'était en l'an 672. Recesvind, roi des Wisigoths d'Espagne auquel appartenait la Septimanie, étant mort sans héritier, les chefs de la nation appelèrent au trône Vamba, prince aussi religieux que vaillant. Tandis que le monarque faisait goûter à son peuple les douceurs de la paix, ses courtisans se livraient au délassement de la chasse. En s'avançant dans les fourrés, la biche de l'ermite bondit à leur approche, les chiens se précipitent, encouragés par les hommes. La bête effrayée se réfugie auprès de son protecteur. Une flèche siffle et frappe à la main le serviteur de Dieu. Quelle ne fut pas la désolation de celui qui l'avait lancée ! Les chasseurs pansent la plaie, s'excusent et n'osent toucher la biche, compagne de Gilles. De retour, ils racontèrent à Vamba tout ce qui était survenu. Celui-ci, accompagné de l'évêque Arégius, se rendit à la grotte de l'ermite. Touché par sa sainteté et sa sagesse, il donna à Gilles toute une vallée avec les fonds nécessaires pour fonder un couvent. Effectivement, celui-ci fut construit et Gilles en devint le supérieur. Mais Mahomet, saccageant la contrée, n'épargna pas le couvent, qui fut détruit. Sans se décourager, Gilles reconstruisit l'édifice et mourut

le 1er septembre 720. La biche est devenue l'attribut distinctif de saint Gilles et compose les armoiries de la ville de Saint-Gilles.

Le Musée d'Art et d'Histoire de Genève possède dans sa salle du moyen âge une statue de cet abbé bénédictin. Haute de 132 cm, en bois polychrome, elle date du XVe siècle et provient du Midi de la France. Elle est en tout point conforme à l'iconographie du premier art roman. Saint Gilles est vêtu d'une robe de bénédictin et s'appuie sur un bourdon de pèlerin ; une biche est dressée contre sa jambe droite et lèche sa main percée par la flèche. Le bourdon a été remplacé, à une époque moderne, par une simple canne, et la flèche qui transperçait la main droite a disparu.

La popularité de saint Gilles fut immense et dépassa de loin la Provence. On trouve en effet des églises qui lui sont dédiées à Paris, à Caen, à Valenciennes et dans de nombreuses autres villes du Nord. Son culte s'étendit à toute l'Europe, en Allemagne du Sud notamment et en Grande-Bretagne. Il connut, dit-on, Charles Martel qui vint lui demander son intercession pour un péché qu'il n'osait confesser.

La chapelle Saint-Gilles à travers l'histoire

Fondée vers le milieu du VIIe siècle, la royale et glorieuse abbaye de Moutier-Grandval, enrichie par plusieurs donations, se vit bientôt à la tête de territoires assez étendus. Ces donations furent confirmées tout au long de son existence par plusieurs bulles papales, diplômes impériaux et documents divers. En consultant certains de ces documents d'avant l'an mille, on apprend que plusieurs villages d'Ajoie étaient englobés dans les possessions de cette abbaye. Une charte (copie de l'an 1000), datée de 968 et retrouvée dans les archives de l'église Liebfrauenkirche à Francfort-sur-le-Main par M. André Rais, archiviste, est digne d'attention. C'est celle du roi Conrad Ier de Bourgogne qui prend l'abbaye sous sa protection après l'avoir enlevée aux comtes d'Alsace. Dans cet acte figurent les noms de Damphreux, Vendlincourt, etc. Mais hélas ! le document est mutilé, Cornol et la chapelle Saint-Gilles n'y sont pas mentionnés. Le sanctuaire était-il déjà construit à cette époque ? C'est probable, car il desservait plusieurs villages comme on le verra plus loin, mais ce n'est qu'une hypothèse. Toutefois il est certain que, cent sept ans plus tard (1139), elle figure dans les biens du chapitre de Saint-Ursanne.

Lors des luttes entre les papes et les empereurs d'Allemagne au sujet de la collation des titres ecclésiastiques, de 1074 à 1122, luttes connues sous le nom de Querelle des investitures, les moines de Moutier-Grandval ainsi que les religieux du petit établissement monastique de Saint-Ursanne furent chassés en 1076. Dès que la querelle fut apaisée, le pape Innocent II, définitivement installé à Rome, récompensa les moines de Saint-Ursanne rentrés au bercail, pour leur fidélité à la papauté. C'est à cette époque que le monastère des bords du Doubs fut transformé en un chapitre de chanoines. Une bulle confirmative des possessions de ce chapitre, datée du 14 avril 1139, fut adressée au premier prévôt *Burchinus* ou *Bourkard*. Ce document original, précieux pour l'histoire du Jura, confirme en toutes lettres la dédicace de la chapelle Saint-Gilles à saint *Kilien*, le moine irlandais, et il convient de le citer.

« Innocent, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à ses fils bien-aimés, les chanoines, consacrés au service divin dans l'église du bienheureux *Ursanne*, à tous dans le présent et dans l'avenir, en perpétuelle mémoire.

Assis sur le trône de la justice et de l'équité, par la volonté du Seigneur, Nous sommes établi pour veiller efficacement, avec le secours de Dieu, à la conservation des églises et de leur sécurité. Nous avons la charge de les protéger de Notre sollicitude pastorale contre les vexations des hommes pervers.

C'est pourquoi, fils bien-aimés dans le Seigneur, Nous accueillons avec ferveur vos justes demandes, et par ce privilège du Saint-Siège apostolique, Nous confirmons, avec toutes ses dépendances, l'église de Saint-Ursanne, dans laquelle vous servez le Dieu tout puissant. Nous statuons que toutes les propriétés et les biens quelconques possédés de nos jours par cette même église, selon la justice et le droit, comme aussi tous ceux dont Dieu l'enrichira dans la suite par la liberalité des évêques, la munificence des princes ou des rois, l'offrande des fidèles ou tout autre moyen juste, demeurent entre vos mains et à cette église, sans contestation et dans leur intégrité.

Or, parmi ces propriétés, Nous trouvons bon de mentionner nommément les suivantes :

D'abord la villa de Saint-Ursanne, avec la paroisse, les colonges, la forêt, le ban et les autres dépendances, le tout placé sous l'autorité tant spirituelle que temporelle de l'évêque de Bâle. Ensuite le village d'Epauvillers, avec l'église et la chapelle de Chercenay, les colonges, la forêt, le ban et autres dépendances. En outre Glovelier, Froidevaux et Burnevillers. De même les villages nommés le Plaignat (Saint-Brais) et Montfaucon, avec leur église, leurs colonges, leurs forêts, leurs bans et toutes autres dépendances. La courtine de Chevenez, avec dîmes, colonges et droit de corvée. Le village appelé Courtedoux, avec dîmes, ban et autres appartenances.

Une terre à Bressaucourt, avec une partie des dîmes. Une terre à Bure, une autre à Courtemaîche avec moulin et cours d'eau. Une terre à Buix avec le tiers des dîmes et une forêt. Une terre à Courgenay, une à Vendlincourt, une à Pfetterhaus et une à Moos.

Les dîmes de Cornol et l'église de saint Kilien (*decimas de Coronolt et ecclesiam sancti Chiliani*).

Les dîmes et l'église de Wittersdorf. La courtine et les vignes de Sigolsheim, la courtine et les vignes de Habsheim, avec l'église et les dîmes. Le quart des dîmes de la paroisse de Liliskirch (Saint-Blaise) avec l'église. La courtine de Courcelon, la courtine et les terres de Develier. D'autres terres avec moulins destinées à des

anniversaires. Les maisons des chanoines avec colonges et terres données en fief. Les hommes de l'autel, c'est-à-dire ceux qui doivent à l'autel un revenu pour le luminaire de l'église.

Que, dans toutes ces possessions du chapitre, l'avoué ne fasse nulle vexation et n'exerce point la justice à moins d'y être invité par le prévôt. Nous portons également défense à qui que ce soit d'agir contrairement à la présente constitution, de vous inquiéter, vous et votre église, de lui enlever ses possessions, de les retenir ou de les diminuer, ou encore de vous faire subir d'injustes vexations. Que tout soit, au contraire, conservé dans son intégrité pour servir à votre usage. Nous réservons toutefois l'obéissance et le respect dus à l'Eglise de Bâle. Si donc quelqu'un à l'avenir, connaissant la teneur de notre présent décret, a la témérité d'y contrevénir, et qu'après une seconde puis une troisième admonition, il ne répare point convenablement sa faute, il encourra, qu'il le sache, l'indignation de Dieu et de ses bienheureux apôtres Pierre et Paul, et il tombera sous le coup de l'excommunication. Par contre, tous ceux qui respecteront les droits de cette église, que la paix de Jésus-Christ leur soit donnée, afin qu'ils reçoivent ici-bas la récompense de leur bonne conduite, et qu'en outre ils trouvent auprès du Juste Juge le prix de la paix éternelle. Amen. Amen. Amen. »

Suivent les signatures :

Moi Innocent, évêque de l'église catholique
Conrad, évêque de l'église de Sabine
Guido, évêque de Tibur
Luc, cardinal-prêtre du titre des SS. Jean et Paul
Guido, cardinal-diacre des SS. Côme et Damien
Martin, cardinal-prêtre du titre de S. Etienne du Mont Cœlius
Lutifrid, cardinal-prêtre du titre de Ste Vestine
Crysogone, cardinal-prêtre du titre de Ste Praxène
Octave, cardinal-diacre de S. Nicolas in carcere.

« Donné au palais de Latran, par la main d'Aimeric, chancelier de la sainte Eglise romaine, le dix-huit des Calendes de mai (14 avril) l'an de l'Incarnation du Seigneur 1139, indiction IIe, l'an X du Pontificat du Seigneur Pape Innocent II. »

Ce document est scellé du sceau en plomb du pape « Innocentius PP II » qui porte les effigies de saint Pierre et de saint Paul.

Kilien, l'Irlandais

En 689, alors que Thierry III était roi de France (Neustrie et Bourgogne), trois moines irlandais traversèrent la Manche et vinrent en Gaule. L'un d'eux, Kilien (Chilianus, Kilian) était descendant des rois irlandais et ses deux compagnons étaient le prêtre Colman et le diacre Totnam. Ils parcoururent les provinces occidentales et orientales de France, et Kilien devint apôtre de la Brie et du nord des Gaules. Il s'arrêta quelque temps à Luxeuil, le monastère fondé auparavant par son compatriote Colomban avec l'aide de Gontran, roi mérovingien de Bourgogne, et qui compta, assure-

t-on, jusqu'à 600 religieux. Entrant dans la vie active, il alla se fixer dans le bas du département de la Haute-Saône, à peu près à l'endroit où se trouve aujourd'hui le hameau de La Verrière. Le lieu-dit porte encore de nos jours le nom de « Bois du Saint ». Un village se forma bientôt à une demi-lieue de là, près d'une source abondante à une courte distance d'une petite rivière. Ce village s'appelle La Chapelle-Saint-Quillain. Il partit ensuite en Germanie et s'installa sur les bords du Main dans une bourgade appelée Heripolis (Wurzbourg).

Après s'être rendu à Rome où il reçut l'ordination épiscopale du vénérable pontife Conon, Kilien évangélisa la Franconie. Il devint évêque régional, sans siège déterminé. Le duc Gozbert de Franconie fut l'un des premiers convertis et, avec lui, toute sa tribu. Quand il fut baptisé, Kilien l'avertit que son union avec une belle-sœur nommée Geila était en contradiction avec les principes de la loi chrétienne. Geila, voyant que le duc voulait la quitter, fit égorger Kilien et ses deux inséparables compagnons ; c'était le 8 juillet 689. Kilien devint l'objet d'un culte universel. On le représente soit seul avec une épée à la main ou le sein percé d'un poignard, soit en groupe avec ses deux compagnons.

En Franche-Comté se trouve, comme il est dit plus haut, le village de La Chapelle-Saint-Quillain, situé sur la route de Besançon à Langres, par Oiselay et Seveux, sur l'ancienne voie romaine appelée encore de nos jours « Route des Romains » ; autrefois, ce nom de lieu s'orthographiait aussi La Chapelle-Saint-Killain. Ses 130 habitants vénéraient le « chef » de saint Kilien. En effet, vers le milieu du XVe siècle, la dépouille de Kilien fut transportée de Wurzbourg à l'église de La Chapelle-Saint-Quillain, située au bas du village. Ces reliques demeurèrent en ce lieu jusqu'en 1636, en pleine guerre de Trente Ans. Les habitants, justement inquiets, déposèrent pour plus de sûreté le coffre contenant les reliques au château d'Oiselay. Toutefois, le curé du lieu ne voulut pas se dessaisir du crâne qu'il cacha dans le clocher de l'église où il fut retrouvé et identifié cinquante ans plus tard. Quant au corps du saint, le château ayant été pris et pillé, on n'en retrouva aucune trace. Ces faits d'une certitude absolue ont été constatés par un acte authentique contresigné par Mgr de Grammont, archevêque de Besançon et prince du Saint-Empire.

La châsse contenant le crâne de Kilien porte les armoiries des familles nobles d'Oiselay et de Coucy. Il est incontestable que le village de La Chapelle-Saint-Quillain tire son nom du saint qui évangélisa ce coin de terre franc-comtois. Le culte de ce martyr est à l'honneur dès le VIIe siècle. Les moines de Saint-Ursanne ont-

ils dédicacé la chapelle Saint-Gilles à saint Kilien en souvenir d'Ursanne qui, lui aussi, était Irlandais ? Ont-ils construit ou fait construire la chapelle en son honneur ? Ce n'est pas impossible.

La chapelle de saint Kilien devient la chapelle de saint Julien

Quelques années après 1139, les chanoines de Saint-Ursanne céderent la chapelle de saint Kilien au prieuré de Lanthenans en Franche-Comté. Nous la retrouvons le 5 janvier 1147 dans les possessions de cet établissement religieux. Humbert, archevêque de Besançon, confirmant à cette date les possessions de Lanthenans, cite : « ... *ecclesiam Sancti Juliani cum cappellâ de Coronot* ». Ratifiant cet acte, le souverain pontife Alexandre III, dans sa bulle du 4 mai 1177, note : « ... *ecclesiam Sancti Juliani de Coronoth cum capellâ Sancti Vincentii in eâdem villa sitâ, cum appendiciis earum* ». Ce même pape, confirmant les priviléges et possessions du chapitre de Saint-Ursanne en date du 24 mars 1179, ne cite plus que : « ... *decimas de Coronolt et domos in eadem villa cum pertinentiis suis...* ».

Lanthenans se voit donc attribuer la chapelle de saint Julien et son prieur nomma, en sa qualité de collateur, les curés de Cornol jusqu'en 1780, sans que jamais ce droit lui fût contesté. En effet, en vertu d'un accord signé à Paris le 17 novembre 1779 par les plénipotentiaires de l'archevêque de Besançon et de l'évêque de Bâle, vingt paroisses d'Ajoie, avec la ville de Porrentruy, qui faisaient alors partie du diocèse de Besançon, passèrent sous la juridiction spirituelle du prince Frédéric de Wangen. Par cet échange, consenti avec l'agrément du roi de France, de l'empereur d'Allemagne et du Saint-Siège, le diocèse de Bâle céda à Besançon vingt-neuf paroisses de la Haute-Alsace et du Territoire de Belfort. Cornol, avec son « ancienne église Saint-Vincent et sa chapelle de saint Gelin ou Kilian », passèrent sous la juridiction spirituelle du prince-évêque de Bâle. D'autre part, la chapelle Saint-Kilien prit le nom de Saint-Julien (le langage populaire en a fait Saint-Gelin) et portera ce vocable au cours des siècles qui suivront, jusqu'à une période postérieure à la guerre de Trente Ans. On la désignera tantôt par Saint-Julien, Saint-Gelin ou Saint-Gilles. Saint Julien, martyrisé en 309 sous le pape saint Marcel, fut honoré comme patron secondaire de la paroisse jusqu'en 1793. Il est très intéressant de relever qu'une chapelle dédiée à saint Vincent existait

déjà au XIIe siècle et était située dans le village même : « ... in eadem villa sitâ ».

Il est peu probable qu'il y ait eu confusion de dénomination dès le moment où Lanthenans reprit Saint-Gilles ; une erreur s'est-elle glissée ? y eut-il une nouvelle dédicace ? Toujours est-il que saint Kilien devint saint Julien. A noter que les chanoines de Saint-Ursanne conservèrent leurs dîmes ainsi que leurs priviléges à Cornol.

En contrepartie de ce bénéfice réalisé à Cornol, le chapitre de Saint-Ursanne avait la charge, entre autres, d'entretenir le côté sud du toit de la chapelle Saint-Gilles, et l'abbaye de Lucelle, le pan nord. Lucelle était également redevenu décimateur à Cornol par un rachat en 1537 au prieuré de Lanthenans « d'une portion du gros dîme ». Mais bien avant cette date, probablement dès sa fondation en 1136, cette abbaye avait ses dîmes à Cornol. Celles-ci devinrent souvent, jusqu'en 1786, comme il sera dit ensuite, une pomme de discorde entre ces deux décimateurs.

Jusqu'à la guerre de Trente Ans

Saint-Gilles était, à n'en pas douter, l'église-mère (*ecclesia matrix*) de plusieurs paroisses, ainsi qu'il était d'usage en ce temps-là : Montfaucon, par exemple, était la seule église des Franches-Montagnes.

Saint-Gilles desservait probablement Courtemautruy, Courgenay, qui n'était alors qu'un hameau, Cornol bien entendu, voire les villages de la Baroche, ainsi que Courtary et Courtemblin disparus depuis lors. Courtary fut incendié au cours des guerres de Bourgogne, et Courtemblin, situé dans le triangle formé par Saint-Gilles, Paplemont et Moulin-de-la-Terre, semble avoir disparu au cours de la guerre de Trente Ans.

Le 10 janvier 1327, le curé de Saint-Kilien, Guillaume dit « Chadiron », et celui de Courgenay scellent un acte de vente de deux pièces de terre « situées l'une en Chalières et l'autre en Vaberno (*Vabenoz*) ». Ces terres étaient achetées par Jean de Luemschwyller, chapelain de l'évêque de Bâle à Saint-Ursanne, et au profit de la chapelle de saint Léonard (l'une des 18 chapelles de la collégiale en ce temps-là).

L'année 1330 voit s'élever un grand différend entre le chapitre de Saint-Ursanne et l'abbaye de Lucelle au sujet des dîmes à percevoir à Cornol et à Courgenay. Le litige dure deux ans et, le

25 août 1332, un accord est passé entre les parties : Lucelle jouira de toutes les dîmes de Courgenay, et Saint-Ursanne, fort de la bulle papale de 1139, possédera toute la dîme de Cornol, mais payera à Lucelle une rente annuelle de cinq émines de blé. De nouvelles contestations s'élèvent en 1413 et 1416, mais, en 1537, comme nous l'avons vu, Lucelle rachète à Lanthenans « une portion du gros dîme » et des discussions interviendront à nouveau en 1703, 1734 et 1750. Un de ces litiges se termina joyeusement par un festin à la ferme du Fâtre, appartenant à l'abbaye de Lucelle ; les principaux convives en étaient l'abbé de Lucelle et le prévôt de Saint-Ursanne.

En décembre 1416, le 21, la paroisse de Cornol, représentée par Richard « dict Turray » dépose une plainte entre les mains de « Thiébau de Blammont », prévôt de l'église collégiale de Saint-Ursanne, au sujet de la moitié du toit de la chapelle Saint-Gilles. « C'est a scavoir la moitié qu'est devers la montagne toutes et quante fois que icelle moitié hâ besoin ou nécessité de recouvrir. » Le prévôt est réticent et dit ne rien savoir de cette obligation. Les habitants se rebiffent en disant que « depuis des temps immémoriaux » Saint-Ursanne a le devoir de l'entretien d'une demi-nef. Après discussion, le chapitre consent à recouvrir cette demi-partie du toit.

Que s'était-il passé lors de la reprise de Saint-Gilles par Lanthenans ? L'acte original de cette transaction, à savoir l'obligation de ces réparations, a-t-il été détruit ? Nous n'en avons pas trouvé trace dans les archives du chapitre de Saint-Ursanne.

Le 23 mai 1565, le curé Nicolas Arnolt prie le prince-évêque Melchior de Lichtenfels d'exhorter les paroissiens de Cornol à remettre en état la cure complètement délabrée et inhabitable, ainsi que le chœur de Saint-Julien. Le prince consent à cette demande et, le 3 août de la même année, la commune lui répond. Elle constate qu'en 1551, le curé Arnolt a pris possession de la cure en bon état. Il appartient au curé ou au vicaire résident d'assumer l'entretien du bâtiment. Quoique jouissant d'un revenu convenable, le curé Arnolt a négligé cette obligation et a laissé tomber en ruine la cure ainsi que le chœur de Saint-Julien. La commune prie l'évêque de lui signifier de restaurer le tout au plus vite. Melchior de Lichtenfels ne l'entend pas de cette oreille et décide que c'est la commune qui doit se charger de remettre la cure en état, mais le curé devra, pour sa part, se charger de son entretien à l'avenir ; il a en outre l'obligation de restaurer le chœur de Saint-Julien. Mais ce travail ne semble pas avoir été effectué et son successeur s'en chargera.

En effet, le 16 février 1570, Jacques Müller (Monnin), châpelain à Cornol, adresse une supplique au Prince. En sa qualité de curé de la paroisse dont il a la charge depuis environ une année, il se plaint que les paroissiens ont refusé de s'acquitter des intérêts qui lui sont dus, ceci à la Saint-Martin 1569. Les motifs qu'ils invoquent: « Qu'il veuille d'abord, selon ses obligations, recouvrir le chœur de Saint-Julien qui est découvert et défectueux depuis cinq ou six ans ! » Müller se déclare prêt à faire le nécessaire si l'on peut lui prouver par un acte authentique que c'est l'obligation de tout curé de Cornol.

Il invite toutefois l'évêque à prier les paroissiens de s'acquitter de leurs arrérages, afin qu'il soit à même de faire face à ses obligations. Une semaine après, l'affaire est réglée et la réponse du prince est claire. Le curé Müller couvrira le chœur de Saint-Julien et les paroissiens lui payeront lesdits arrérages.

Effectivement, ces réparations s'effectuent la même année. Pendant la durée où les fonds paroissiaux ont été bloqués par les artisans de l'Evêché pour remise en état du chœur de Saint-Julien, le curé Müller s'est vu infliger une amende de 6 livres bâloises pour braconnage !

Le 21 octobre 1570, il supplie le prince de lui remettre une partie de cette peine. Il obtient gain de cause et son amende est réduite d'un tiers (2 livres). Un mois après, nouvelle récidive de notre braconnier, mais cette fois-ci avec une complice ! Le 10 novembre en effet, le tribunal d'Alle le condamne, ainsi que sa servante, à 16 livres d'amende pour braconnage commis « par sottise, pauvreté et dettes ». Une semaine après, il lui est accordé une remise de 6 livres sur cette amende.

Six ans après l'accession de Jacques-Christophe Blarer de Wartensee au trône épiscopal, la paroisse de Cornol lui adresse une pétition dans laquelle on lit notamment: « Le Chapitre de chanoines de Saint-Ursanne a de tout temps l'obligation de l'entretien du côté montagne de la nef de l'église paroissiale Saint-Julien à Cornol. Or ce toit est depuis quelques années fortement défectueux, raison pour laquelle la charpente ainsi que toute l'église sont de plus en plus dégradées. » Les habitants du lieu prient l'évêque d'intervenir auprès du chapitre de Saint-Ursanne pour qu'« en temps utile il fasse remettre en état la toiture de l'église ». Le 27 février 1581, le prévôt, Jean-Georges de Lichtenfels donne sa réponse au prince: « ... le chapitre de Saint-Ursanne reconnaît l'obligation d'entretenir une partie du toit de l'église Saint-Julien à Cornol. » En 1580, en effet, les préparatifs avaient été faits pour

les réparations nécessaires. Hélas ! la peste faisant son apparition, l'exécution en fut empêchée. Le prince donne l'ordre, le 11 septembre 1581, de se conformer à cette obligation d'entretien, et Saint-Julien retrouva enfin une couverture décente. Le contremaître des travaux déclare qu'un gros noyer situé sur le côté nord serait à l'origine de la pourriture et des dégâts constatés. Saint-Ursanne demande à l'évêque l'autorisation d'abattre ce noyer nuisible. En 1583, ce sont les murs qui sont dégradés. Le curé de Cornol Hugues Marchand en demande la remise en état à l'évêque de Bâle, ainsi que la restauration de l'église Saint-Vincent.

On sait que Christophe de Blarer mit tout en œuvre pour ramener au catholicisme certains de ses sujets qui professaient la « véritable religion chrétienne ». Ce hardi contre-réformateur conclut, le 28 septembre 1579, une alliance avec les sept cantons catholiques de Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwald, Zoug, Fribourg et Soleure. Cette alliance fut jurée à Porrentruy le 13 janvier 1580. A cette occasion, on organisa de grandes manifestations. La rencontre des députés suisses et des gens de l'évêque de Bâle eut lieu « entre les trois fins de Courgenay, Alle et Cornol », autrement dit au « Botnie ». Perrot de Cornol eut l'honneur de porter la bannière d'Ajoie durant ces festivités.

La « nouvelle religion » n'avait pour ainsi dire pas touché Cornol, mais néanmoins un épisode de la Réformation mérite d'être signalé.

Sur ordre du commissaire épiscopal (en allemand *Venner*), on avait enterré, en automne 1582, dans l'ancienne église Saint-Vincent, le noble protestant Jacques du Soleil, de Morges. Depuis, le curé Hugues Marchand refusa de dire la messe en cette église jusqu'au jour où une cérémonie d'expiation eut lieu. Le 26 janvier 1583, une pétition est adressée à Son Altesse par les paroissiens de Cornol. Ces derniers prient l'évêque d'obtenir la cérémonie requise à l'église Saint-Vincent « vu que jusqu'à présent les démarches effectuées auprès de l'Archevêché de Besançon et du Doyen de Damvant ont été entreprises en vain ». Le culte est toujours célébré à l'église Saint-Julien, « ce qui est surtout incommodé pour les personnes âgées et malades, par temps de pluie ».

Un « frère » à Saint-Julien

C'est à cette époque, vers 1585, que l'on trouve trace d'un « brouder »¹ à Cornol. Un laïque, Richard Carret, est proposé par le curé Guillaume Chenier et une convention est signée, réglant les modalités de cet emploi. Elle est assez intéressante.

« Les ambourg, jurés, voeble et luminier de Cornol agissant au nom de la communauté dudit lieu, pour eux et pour leurs après-venants ambourg, jurés, voeble et luminier, considérant et regardant pour le service du curé et de toute la communauté la nécessité tant pour se donner de garder notre église Sainct Julian que pour servir icelle, avons choisir et regarder en pauvreté pour mectre ung broude auquel ilz y aura necessitez, et avons pris et retenu Richard Carret pour exercir l'estat de broude honnêtement et fidèlement comme ilz appartient à ung homme de bien.

Par telle charge et condition que ledit Richard sera tenu de ne laisser hanter et frequanter de jour ni de nuict sa damin ny aultre personne que se soit pour mener malvaise vie en la brouderie.

De même nous voulons et entendons que ledit Richard tiendra son estat de broude assavoir son patenostre a son col et la chenechatte en sa main quant il ira querre son pain pour l'honneur de Dieu. »

De plus, « au temps d'orage, il devait monter prendre lui-même la cloche pour sonner le temps ». Quand on portait un enfant baptiser, « il devait avoir du feu en la brouderie pour le réchauffer ». Il était également chargé de recevoir les pèlerins « qui arrivaient en grand nombre à Sainct Julian ». Il s'occupait de l'entretien du cimetière.

Cette « brouderie », autrement dit son logis, était située à proximité de la chapelle, dans le jardin de la ferme actuelle.

¹ Le mot « brouder » vient de l'allemand *Bruder* = frère, et il était devenu « broude » dans la langue populaire de l'époque ; le logis du « brouder » était la « brouderie ». Il ne s'agit pas, en l'occurrence, d'un ecclésiastique, mais du gardien de Saint-Gilles. Selon son cahier des charges, il alliait cette fonction à celle de sacristain et était chargé de l'entretien du cimetière et de la chapelle.

Cet emploi était assez courant et bon nombre d'édifices religieux éloignés des centres avaient leurs « broudes » appelés également « ermites ».

Au protocole des « Résolutions du conseil de la ville de Saint-Ursanne », on lit en date du 15 mars 1713 : « Par devant la seigneurie et magistrat a été résoult qu'on recevait François-Joseph Aubry, de l'ordre de Saint-François, natif de Meurial (Muriaux) pour habiter dans l'ermitage de Notre-Dame de Lorette en veue de son bon comportement, moyennant de ne pas laisser seule ladite chapelle » (chapelle de Lorette située au bord du Doubs en direction de Montmelon-dessous). Remarquons que le frère Aubry, le premier ermite, n'était que du tiers ordre de Saint-François.

A cette même époque, un autre ermite, un certain Beuchat du Val Terbi, desservait la chapelle de l'ermitage de saint Ursanne. Son modeste logis avec jardinier était situé près de l'oratoire de sainte Odile.

On intente un procès au « broude »

Richard Carret ne semble pas avoir donné satisfaction car, le 18 septembre 1591, le curé Chenier lui intente un procès en bonne et due forme.

Seuls les points principaux de l'accusation sont cités, car certains passages ne trouveraient guère leur place ici.

Procès esmu à Besançon par M. le curé de Correnol contre Richar Carret
dudit lieu pour l'avoir spolié des droitures de l'église de Sainct Juillian

Premièrement depuis trois années passées, je n'ai rien joui des offrandes que les pèlerins ont offert en ma dite église, mais ledit Carret, contre ma volonté a fait comme un sacrilège de piller — res sacra — chose sainte et offense à Dieu et aux saints.

Secondement, il doit ses offrandes depuis trois années passées comme l'un des autres paroissiens.

Troisièmement, pour les gerbes de graines, il doit comme les autres paroissiens une gerbe au curé.

Quatrièmement, pour ce qu'il a profané mon église et en a fait une étable de cheval, logeant charrues et tout arnachement de cheval.

Cinquièmement, il a pris une fenêtre servant à mon église proche des fonds baptismaux.

Il loge dans ma dite église cendres, fauilles, chapeaux rongneulx, pommes et articles de ménage.

Le curé de Courgenay a trouvé sur les saints fonds baptismaux et sur le grand autel plusieurs pots de terre pleins de poires.

Il a pris les saintes onctions et les a enterrées, a barbouillé l'eau sacré des saints fonds baptismaux...

Sa belle mère est accusée pour une sorcière...

Il m'a rombé mon honneur en me vendant par le village jurant la chair et la mort de Dieu...

Le grand ni le petit communal ne le veut point comme bruder...

Il veut corrompre les droits du clavier...

Il est paillard en sa brouderie...

Nous n'avons pas trouvé trace de sa condamnation. Ses successeurs portèrent également le titre de « brouder » ou « frère », même après 1800.

On a vu que Richard Carret entretenait le cimetière. Celui-ci était sis autour de l'église Saint-Julien. On en remarquait encore des vestiges vers la fin du XVIII^e siècle, voire après 1800. Dans le Rôle des habitants de 1588, renouvelé en 1769, on lit la clause suivante : « La communauté de Cornol doit annuellement a un Sieur curé dix sols, a raison du jardin que possède le frère de Saint Gelin, dans le cimetière dudit Lieu de Saint Gelin, et ce aussi longtemps que ledit jardin subsistera. » Le curé a également la jouissance de « l'herbe et les fruits croissant sur ce cimetière ainsi que sur celui de l'église paroissiale dudit Cornol » (ancienne église Saint-Vincent). En

1914, lors du creusage de tranchées, de nombreux ossements furent mis à jour, entre autres, six squelettes parfaitement alignés et mesurant plus de 2 m. Lors de fouilles effectuées en 1926, on a découvert plusieurs emplacements tenant lieu de sépultures. Il a été constaté que les morts ne se trouvaient pas dans des cercueils, mais simplement enveloppés de linceuls. Ceci provient probablement des épidémies de peste qui ravagèrent nos villages. La grande épidémie de 1720 fit, soit dit en passant, plusieurs millions de victimes en Europe. A côté de la chapelle, des amulettes provenant de Rome ont été découvertes.

Le désastre

La guerre de Trente Ans dura de 1618 à 1648 ; qui dit guerre dit désastre, ruines et désolation. Il ne nous appartient pas d'en faire ici l'historique ; citons seulement quelques faits qui se sont passés en Ajoie. Ce ne fut qu'une longue suite de passages de troupes : Français, Ecossais, Irlandais, Allemands, Hongrois, Italiens, Lorrains, Croates et mercenaires de tout acabit. Les troupes du duc Bernard de Saxe-Weimar, qui se nommait généralissime de la ligue anticatholique, furent les plus cruelles.

En 1639, le terrible duc prend quartier à Cornol avec son état-major (9 janvier). Ses soudards étaient cantonnés à Alle, Charmoille, Miécourt et Courgenay. Cette soldatesque ne demeura que trois jours à Cornol, et en quittant le village après l'avoir pillé, rançonné, saccagé, elle y mit le feu.

Trois jours de malheur ont suffi à le ravager. La chapelle Saint-Gilles est détruite et elle ne sera reconstruite que 54 ans après. Si la disette se faisait sentir cruellement, la communauté était, elle, dépourvue d'argent.

C'est à cette époque que disparut le village de Courtemblin dont nous avons parlé, probablement incendié par les Suédois.

Le catalogue des paroisses d'Ajoie ou « Pouillé des carmes », que nous avons consulté aux Archives du département du Doubs à Besançon, nous apprend que vers 1680-1690, la chapelle « située dans la campagne » n'était plus qu'un monceau de ruines au milieu desquelles on voyait encore les fonts baptismaux ainsi que la statue de pierre de saint Gilles qui attirait toujours les pèlerins.

C'est précisément après la guerre de Trente Ans que Saint-Julien deviendra Saint-Gilles. Après 1700, on trouve encore dans certains actes le vocable de saint Julien, mais cette dénomination s'estompera par la suite.

Reconstruction

Le 27 février 1693, les habitants de Cornol adressent une requête au prince Jean-Conrad de Roggenbach lui demandant de « rebastir au plus tost » la chapelle. Après avoir sollicité l'abbé de Lucelle et le chapitre de Saint-Ursanne, ils prient Son Altesse d'obliger les deux décimateurs du lieu à les aider au « rétablissement de l'église de saint Gilles un peu éloignée de Cornol et qui est tombée en ruine » :

Reverendissime et Illustrissime Prince et Seigneur,

Les ayans charges avec les Manans & habitans de Cornol supplient très humblement a V. A. disans que l'Eglise dressée et érigée anciennement, soub l'invocation de Saint Gille, es esloignée environ d'un quart d'heur dudit Cornol estant depuis plusieurs année tombé en ruine & décadence ils souhaitteroient avec ardeur de la voir rétablie, dautant qu'on la tient pour l'Eglise la plus ancienne de toute la province, & que le peuple ayant une dévotion toute particulière envers le glorieux Patron, il ne s'y passe une sesmaine qu'il n'y vienne des personnes en pelerinage pour l'honorer et l'invoquer sur les ruines et debris de son Eglise, et qu'ayans esté plusieurs fois affligés de gresle, d'inondations et autres semblables malheurs depuis la destruction ils ont sujet de croire pieusement et chretienement tout ensemble, que le Ciel qui s'interesse tout particulierement pour le Culte et la vénération de ses Saints, les veut avertir par la de soliciter le rétablissement de la dite Eglise, ils l'on desjas fait representer a Monsieur le Rdissime Abbé de Lucelle, & au venerable Chapitre de St Ursanne comme estans les Decimateurs de leur finage et ils n'enfont aucune difficulté se soumettant toujours a faire rebastir ladite Eglise suivant leur compétance sans que toutefois on vienne a léxécution, et comme les T.H. (*très humbles*) supplians se trouvent dans l'impuissance de faire effectuer lesdites soubmissions ils sont obligés de recourir a la vigilance pastorale de V. A. pourqu'il luy plaise d'avertir gracieusement ces Messieurs les Decimateurs susmentionés du devoir indispensable qu'ils ont de reparer sans dilay ulterieur ladite Eglise et de mettre incessamment la main a l'œuvre pourqu'elle soit rebastie auplustost implorant derechef a cet effet l'assistance benigne de V. A. ainsy quelle le treuverat a propos, et ils tacheront en reconnoissance d'une telle faveur d'attirer les graces & benedictions du Ciel par l'entremise du glorieux St Gille sur V. A. & sur toute la province.

La piété des gens du lieu, leur foi en le Très-Haut mérite une attention toute spéciale dans la lettre ci-dessus. Malgré la « cherté des temps » et le manque d'argent, ils frappent à toutes les portes pour reconstruire la chapelle de saint Gilles, « l'Eglise la plus ancienne de toute la province ».

Mais Lucelle et Saint-Ursanne font une fois de plus valoir leur droit et constatent que « le rôle de la communauté de Cornol de l'an 1607 est conforme tant à la transaction passée entre le Chapitre de Saint-Ursanne en 1416 qu'à la déclaration des prud'hommes lors du renouvellement des terres de Lucelle de l'an 1593 ». Ils touchent les dîmes pour l'entretien du toit et non pour la recons-

truction. Le chapitre de Saint-Ursanne répond au prince le 1er avril 1693 ce qui suit :

Revérendissime et Illustrissime Prince et Seigneur,

Pour satisfaire au très gracieux appointement de vostre Altesse du 27 février 1693 sur la requeste des Manans et habitans de Cornol icy reproduite le Chapitre de l'Eglise Collégiale de St Ursanne respond tres humblement en deux mots, que de mesme qu'il s'a touiour soubmis a tout ce qu'il pourra estre obligé sur le fait dont il s'agit, il en fait encore la mesme chose presentement que pour ce sujet les-dits manans et habitans de Cornol luy feront plaisir de luy communiquer leurs Rolle ou les documents qu'ils ont, ou bien copie diceux, et qu'ils font mention de ceux qu'ils sont obligé a l'entretien ou rétablissement de l'Eglise de Saint Gille dont il est question, afin que s'y conformet de bonne foy quant a sa part autant qu'il sera de droit et de raison l'on puisse ensuitte prendre des mesures, qu'ils seront pour le dit retablissement necessaires et connenables (*convenables*).

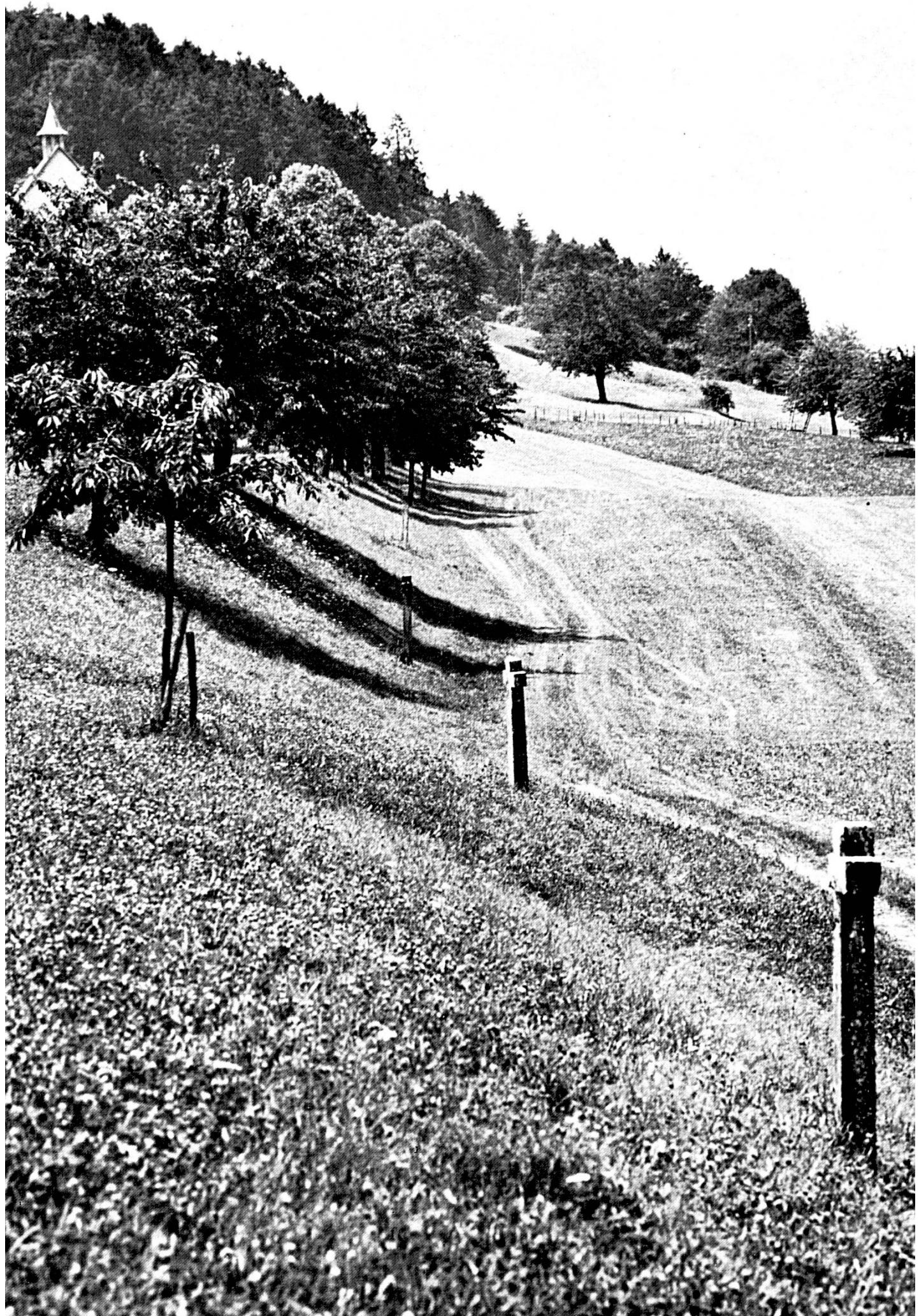
A cette même date, le coadjuteur épiscopal Wilhelm Jacob convoque Lucelle, Saint-Ursanne et Cornol à une audience devant la Chancellerie, fixée au 10 avril 1693. Cornol doit se présenter muni de tous les documents prouvant que les décimateurs ont l'obligation de reconstruire. La séance a lieu, mais en l'absence des représentants de Cornol. On se trouve toujours devant le même dilemme ; les actes authentiques sont introuvables. Ce 10 avril, une nouvelle convocation est envoyée à Cornol pour le mardi 21 avril : « Weil die Vorgeladenen (Vertreter) von Cornol an dem heutigen ange sagten Rechtstag nicht erschienen sind, werden sie *exceptionibus* condamniert, und wird zur Entscheidung und Vergleichung der Angelegenheit allerseits interessierte Parteien Dienstag 21. dies vor der Kanzlei getagt zu erscheinen angesagt. »

Les représentants (sollicités) de Cornol n'ayant pas donné suite à la citation de l'échéance publiée, sont condamnés *exceptionibus* (sous réserve) et sont appelés à se trouver devant la Chancellerie mardi 21 avril pour juridiction.

L'affaire ne se termina pas à cette date et il fallut attendre six ans avant de trouver une solution.

Un acte de 1785, rédigé par le secrétaire du Conseil aulique lors de la construction de l'église actuelle, nous dit : « On ne sait pas comment cette affaire s'est terminée et au frais de qui l'Eglise de saint Gelin a été reconstruite. » Selon nos recherches, Cornol paya la reconstruction, Saint-Ursanne et Lucelle, la toiture. Un arrangement fut conclu dans ce sens.

Le 15 juin 1685, Nicolas Baulme de Sernay (Cernay) est élu curé de Cornol. Avec la communauté, il aura l'honneur de reconstruire l'ancienne église paroissiale de saint Gilles. Nous disons bien





Légendes :

1. Saint-Gilles : le chemin de croix.
2. La chapelle Saint-Gilles.
3. Une station du chemin de croix.
4. Statue de saint Gilles. Art populaire français. Musée d'Art et d'Histoire, Genève.





la communauté, car la chapelle appartient à la commune de Cornol et non à la paroisse¹. Cette reconstruction s'effectue en 1699. L'année d'après, Nicolas Baulme résilie son poste et est nommé curé de Chevenez par le chapitre de Saint-Ursanne. Il meurt le 26 janvier 1707 dans ce village et est enterré « au chœur, près du Maître-autel, du côté de l'épitre ».

Le livre des comptes communaux de Cornol nous fournit de précieux renseignements sur la reconstruction, à savoir: « 1699, Item payé à massons pour les murailles de Saint-Julien, 80 livres. Pour la charpente, aux charpentiers, 33 livres 4 sols (maître-charpentier, Nicolas Logos de Cornol). A ceux qui l'ont levée, 7 livres 10 sols. »

On l'a reconstruite dans des proportions plus restreintes, telle qu'aujourd'hui elle se présente à nos yeux. Les travaux furent achevés en 1701, et la bénédiction en fut faite cette même année par le curé de Cornol, Pierre-Ignace Vulpillard de Vaufrey. Après la cérémonie, une petite et modeste agape eut lieu et son coût nous est connu: « 1701 — Item, soutenu à la bénédiction de Saint-Gelin, tant pour le vin que viande et autre chose à ce nécessaire, 9 livres 5 sols. »

En août 1699, A. Girard, voëble de Cornol, réclame la quote-part convenue au chapitre de Saint-Ursanne, soit: 10 livres et 4 penaux de blé, mesure de Saint-Ursanne, et 28 batz. Lucelle paya également la même somme.

A Monsieur le Prevost et Coustro (*custode*) du Venerable Chapitre de St Ursanne.

A pres vous avoir salué, la présente sera pour vous remontré comme dernierement nous fume a pres de vous faire raccomodé l'Esglise de Sainct Jullien par nicolas Lago (*Logos*) de Correnol charpentier don layant visité moy voëble et messire Abraham pour voir sil avoit bien recouvry de auoy nous adopton quil et bien raccommode de quoy vous prions de le payer en vertus du marché faict entre les deux partie quest la somme de 10 et quatre penot de blé mesure de Sainct Ursanne. Je vous prie de nous envoyer 28 batz pour la peine des ayant charge pour avoir ayder a lever les chevrons (*chevrons*) car de plus le matin nous a somme esté jusque a mydy parquoy esperons que ne manqueré.

Je mestonne dernierement que vous nous fitte presen dun pot de vin.

De Corronol le 15 aoup.

A. Girard voëble.

¹ Les procès-verbaux du XIXe siècle sont clairs et nets. L'assemblée communale de Cornol, du 9 août 1885, « approuve à l'unanimité le projet de convention et d'acte de classification de la paroisse Courgenay-Cornol. L'assemblée après avoir entendu lecture du sus-dit projet l'approuve à l'unanimité des votants par mains levées, sauf le mobilier de la chapelle de saint Gilles qui doit servir au culte de ladite chapelle, laquelle est propriété de la commune de Cornol. »

Une contestation s'élève au sujet de cet acte de classification, car, à l'assemblée communale du 26 février 1887, on relève que: « ... la commune est chargée

La paix était rétablie entre les parties. Le prévôt de Grand-villers offre un pot de vin au voëble Girard, qui s'en étonne !

En 1699, la chapelle était couverte, l'année 1700 voit la continuation des travaux, et 1701 la bénédiction.

Le maître-autel, dédié à saint Gilles et à la Sainte Famille porte la date de 1704 ; c'est l'original placé après la reconstruction. En 1712, on érige un clocheton alors que Jean-Théobald Mouhay, de Rocourt, est curé. Nous reparlerons de ce bon prêtre et de la punition qui lui fut infligée en 1740 par le prince Jacques-Sigismond de Reinach.

Le lieutenant Thomas, de Cornol, fait don de la cloche. Le bailli de Morimont, Jean-Baptiste Reybre, offre en 1734 de nouveaux autels. Il s'agit des autels latéraux de sainte Claire et de sainte Odile.

Révolte des paysans d'Ajoie

Cornol prit une part active aux événements de 1726 à 1740. Ceci sort quelque peu du cadre historique de cet écrit, mais nous jugeons bon de relater certains faits et surtout la punition infligée au curé de Cornol et Saint-Gilles.

Après avoir été vicaire à Courgenay, Jean-Théobald Mouhay, de Rocourt, est nommé curé à Cornol en 1710. Il mourra dans ce village en 1753. Il est arrêté le 22 juillet 1740, puis relâché sous caution peu de jours après, à condition de se constituer prisonnier quand il en sera requis. Son crime ? C'est de n'avoir pas suivi, ainsi que vingt autres prêtres de l'évêché, les directives et ordonnances, par trop dures pour le peuple, des princes de Reinach.

Jugés le 27 octobre 1740, les chefs de l'insurrection, Pierre Péquignat, Jean-Pierre Riat et Fridolin Lion étaient exécutés quatre jours après sur la place de l'Hôtel de ville à Porrentruy, victimes de leur courage, de leur témérité et de leur insoumission à deux princes beaucoup trop implacables et vindicatifs, qui gouvernaient selon les principes de l'absolutisme.

d'envoyer un mémoire au Conseil-Exécutif pour revendiquer les droits sur la chapelle de saint Gilles, attendu qu'elle est la propriété communale et que l'assemblée n'est pas disposée à en faire la cession à la paroisse. » Le 23 octobre 1887, Cornol décide en assemblée, après avoir pris connaissance d'une circulaire du Conseil-Exécutif : « ... de garder la chapelle de saint Gilles comme propriété communale attendu que cet immeuble n'est pas onéreux pour la commune, qu'elle possède des capitaux dont les intérêts suffisent bien au delà pour l'entretien de cet immeuble. L'assemblée charge le Conseil communal d'adresser un mémoire au Conseil-Exécutif qui fera preuve de ce qui est relaté ci-dessus. »

Le curé Mouhay est confronté avec les accusés du 23 au 27 septembre et, le 2 novembre 1740, la sentence suivante est rendue:

« Nous avons déclaré et déclarons ledit Jean-Thiébaud Mouhay, curé de Cornol et Saint-Gilles dûment atteint et convaincu d'avoir sollicité Pierre Péquignat de Courgenay, préteur commis, cassé par ledit Mandat du 27 mai 1732 et reconnu par ledit accusé, l'un des chefs de mutinerie & sédition, pour demeurer uni aux Etats.

D'avoir écrit le 8 juillet 1733 une lettre à l'un des Maîtres Bourgeois de Porrentruy, menacé par ledit Mandat, comme turbulent, & de l'avoir invité de faire part audit Péquignat, de même qu'aux autres Commis du País des deniers de l'Etat, comme le moyen de les affermir dans le parti des Députés.

D'avoir signé les 20 février 1733, 17 février 1734 et 4 octobre 1736, trois certificats en faveurs des mutins, tous faux, calomnieux envers son Prince et le Chapitre de Bâle, et tendant à entretenir les troubles ; en ce qu'il est énoncé, qu'il n'y a eu dans le País aucune sédition, nonobstant qu'elle ait été reconnue par lesdits Mandats de la Cour de Vienne, des années 1732 et 1733 qui lui ordonne l'inquisition ; ayant même osé certifier que lesdits Mandats n'avoient été publiés ni insinués.

D'avoir enfin assisté à deux Assemblées, l'une des Députés de l'Etat, chez un des Maîtres Bourgeois de Pourrentruy, où se rencontrent aussi les préteurs Commis du País, & à laquelle il fut invité par un des chefs de la mutinerie ; & l'autre convoquée à Courgenay, où se rencontrèrent seulement le curé & les habitants du lieu, avec deux chefs de sédition.

Pour réparation de quoi & autres faits résultans du procès, Nous avons interdit & interdisons audit Mouhay, toute Fonction curiales & des ordres sacrés pendant neuf mois, & jusqu'à ce qu'il ait satisfait à notre présente Sentence, de quoi il justifiera audit Sieur Promoteur ; durant lesquels neuf mois il jeunera tous les vendredis, & récitera trois jours de chaque semaine à genoux les sept psaumes de la Pénitence, & lui ordonnons d'aumôner la somme de douze livres bâloises applicables, moitié à la Fabrique de l'Eglise dudit Cornol, & l'autre aux pauvres de la Paroisse dudit lieu.

Ordonnons en outre qu'il se présentera par devant Son Altesse Monseigneur l'évêque de Bâle, prince de Pourrentruy, pour lui demander très humblement pardon. Il est condamné en-outre à payer les frais et dépenses du procès aux trois quarts d'un demi quart. »

La punition fut sévère. Arrivées le 27 avril 1740 à Porrentruy, l'épée à la main, les troupes françaises, composées de 400 dragons et de 200 grenadiers, étaient placées sous les ordres du comte de Broglie, fils du maréchal de ce nom, gouverneur d'Alsace. Ces troupes, mandées par le prince Jacques-Sigismond de Reinach au roi de France Louis XV, quittèrent l'Evêché le 2 janvier 1741. La révolte était matée.

La cloche

Une fois par semaine, du 1er mai à fin septembre, le curé de Cornol vient célébrer la messe à Saint-Gilles. La cloche appelle les fidèles. Elle semble heurter de ses flancs le Mont Terri,

montagne pleine d'échos. D'où vient-elle ? Ce n'est pas celle qui fut offerte en 1712 par le lieutenant Thomas. Celle-ci a probablement disparu à la Révolution française ou lors du passage des Autrichiens en 1815. Une légende tenace à Cornol dit qu'elle est enfouie dans les alentours de la chapelle. Feu l'abbé Mermet, le sourcier bien connu, a reçu en son temps une photo du lieu afin de situer l'emplacement supposé de sa cachette ; il n'obtint aucun résultat.

Celle qui se balance actuellement dans le modeste clocheton date de 1840. Elle porte sur son flanc l'inscription suivante : « L'an 1840, M. Augustin Kublere (*Kubler*) curé de Cornol m'a bénie. J'ai eu pour parrain M. Antoine Hêche et pour marraine, Marianne, née Baume, son épouse, les deux de Cornol. *Sit nomen domini benedictum*. Fondu à Robécourt, Vosges, par *Mesman* père et fils. »

C'est en effet le 18 novembre 1840 que le curé Kubler l'a bénie solennellement. Une notice, inscrite de la main de ce prêtre dans le tome 3 des naissances et baptêmes de Cornol (1803 - 1861), nous apprend qu'elle pèse 194 livres.

Un vœu solennel

Le 23 mai 1940, jour de la Fête-Dieu, la paroisse de Cornol, *in corpore*, fait un vœu solennel. Nous relevons du document original le passage suivant : « ... en l'an de guerre 1940, guerre cruelle et inhumaine qui sème depuis huit mois ses horreurs à nos frontières, la paroisse et la commune de Cornol, représentées par ses autorités soussignées, forment solennellement le vœu de faire chaque année une procession du Saint-Sacrement avec une station d'un reposoir le soir du dimanche du Saint-Sacrement... de célébrer le samedi suivant une messe en la chapelle de saint Gilles, saint invoqué contre la peste, la famine et la guerre... la paroisse et la commune de Cornol s'engagent à respecter perpétuellement ce vœu, afin que Dieu-Eucharistie, par l'intercession de notre Dame de Saint-Gilles, daigne nous épargner du fléau de la guerre et de ses funestes conséquences : invasions, évacuations, peste et famine. »

Suivent les signatures : abbé Léon Rérat. Président de paroisse, Albert Villard. Maire de la commune, Joseph Beauron.

Que le Dieu tout-puissant entende cet appel et protège Cornol et la chapelle de saint Gilles !

II. L'ANCIENNE ET LA NOUVELLE ÉGLISE SAINT-VINCENT

Dédiée à saint Vincent, l'actuelle église de Cornol a été achevée en 1789, sa construction ayant débuté en 1786. Mais six siècles plus tôt, comme nous l'avons dit, Cornol avait déjà son église Saint-Vincent.

Innocent II, dans sa bulle de 1139, n'y fait pas allusion. Elle fut probablement édifiée entre cette dernière date et 1147. C'est en effet cette année-là qu'elle apparaît pour la première fois, dans la confirmation des possessions de Lanthenans par Humbert, archevêque de Besançon. Daté du 5 janvier 1147, cet acte nous dit: « ... *ecclesiam Sancti Juliani cum capella de Coronot* (l'église de saint Julien avec la chapelle de Cornol)... ». Ratifiant ce document, le Souverain Pontife Alexandre III, dans sa bulle du 4 mai 1177, note: « ... *ecclesiam Sancti Juliani de Coronoth cum capella Sancti Vincentii in eâdem villa sitâ* (avec la chapelle de saint Vincent située dans ce même village)... ».

Il est intéressant de constater que la plupart des habitants du lieu ignorent l'existence de cette église. D'autre part, il est incontestable que cet édifice religieux se trouvait à Cornol, en un autre lieu que l'église actuelle. En 1147, elle n'est probablement pas dédiée à saint Vincent mais, en 1177, elle porte le vocable de saint Vincent. Chapelle en 1147, elle est église en 1180. Lorsque Frédéric Ier, empereur d'Allemagne, dit Barberousse, prit la croix et partit pour la Terre Sainte comme l'un des chefs de la 3^e croisade, il se trouvait, parmi ses preux croisés, un ancien religieux de Lucelle, Henri Ier, comte de Horbourg. Devenu évêque de Bâle, il n'occupa que dix ans le trône épiscopal: de 1180 à 1190. Cet évêque s'en vint personnellement à Cornol ratifier un accord passé entre l'abbaye de Lucelle et Hugues de Pleujouse au sujet du domaine de Courtemautry. L'eschatocole de cet accord nous dit: « *Acta sunt hec in villa, que diciatur Coronolt iuxta ecclesiam Sancti Vincentii anno incarnationis Domini MCLXXX* (cela a été fait dans la localité de Cornol, devant l'église Saint-Vincent, l'an de l'Incarnation du Seigneur 1180)... »

Trente-huit ans plus tard, de graves difficultés s'élèvent entre Bourcard, sire d'Asuel, et le couvent de Lucelle au sujet de l'attribution des dîmes de Cornol. Après bien des pourparlers, les débats se terminent le 11 juillet 1218, devant l'église Saint-Vincent, en présence, entre autres, de Conrad, abbé de Lucelle, Reinard, prieur de Miserez, Philippe, prévôt de Saint-Ursanne, Hugues, prévôt de

Mandeure, etc. Cet acte du 11 juillet 1218 cite: « ... *diem apud Coronoth de componenda concordia statuerunt... iuxta ecclesiam beati Vincentii, coram multis statuerunt...* ».

En 1583, le curé en charge, Hugues Marchand, demande à l'évêque Blarer de Wartensee la restauration de l'église Saint-Vincent. Nous relevons en outre dans le « Nécrologe » des prêtres de Cornol: « Pierre-Ignace Vurpillat, de Vaufrey (Doubs/France) curé de Cornol est mort le 23 janvier 1710; il est enterré au chœur de l'ancienne église Saint-Vincent. »

« Jean-Théobald Mouhay, de Rocourt, ancien vicaire à Courgenay, puis curé pendant 42 ans à Cornol, est décédé le 27 août 1753, il est enterré au chœur de l'ancienne église Saint-Vincent. » Cette église a donc véritablement existé.

Dans les actes concernant la construction de l'église actuelle, il est bien spécifié « nouvelle église saint Vincent ». Voici quelques passages du « Nécrologe »: « Dominique Verner, bourgeois de Porrertruy, curé pendant environ 36 ans à Cornol est décédé le 28 novembre 1789. Il est enterré au cimetière de la nouvelle église saint Vincent. »

« Jean Pierre Hertzeisen de Glovelier, ancien vicaire d'Alle, curé de Cornol pendant environ 28 ans, y compris les années d'exil sous la République française et le régime de la terreur est mort à Cornol le 28 août 1817; il est enterré au cimetière de la nouvelle église Saint-Vincent. » Les noms de ces derniers figurent encore aujourd'hui sur les pierres tombales des prêtres de Cornol dans l'actuel cimetière.

D'autre part, le curé Mouhay bénit en 1738 une cloche qui pèse 1020 livres. Pourquoi une nouvelle cloche alors que vingt-six ans auparavant le lieutenant Thomas offrait la cloche de Saint-Gilles ? Nous voyons difficilement un poids pareil se balancer dans le modeste clocheton de la chapelle Saint-Gilles. Cette nouvelle cloche était destinée à l'ancienne église Saint-Vincent.

Cette ancienne église existait encore en 1785 et était située sur la parcelle No 1766, dans le verger ou pâture du domaine agricole de M. Maurice Baume. Aujourd'hui encore, le lieu-dit est désigné sur le plan cadastral de Cornol par « *vieux cimetière* » ou « *véye môtie* ». On remarque très bien sur le terrain l'emplacement qu'occupait le bâtiment.

Cornol avait ses trois moulins de grain: celui du « bas », du « milieu » et celui « de dessus ». C'est précisément derrière ce dernier que se trouvait l'ancienne église Saint-Vincent. Trois chemins y donnaient accès: celui de la Crabaseine, un autre plus poétique

passant à côté de l'étang du moulin et le troisième venant de la cure (maison actuelle de M. Paul Surmont). On en trouvera plus ample description dans plusieurs procès-verbaux du XVIII^e siècle, établis lors de la construction de l'église actuelle, construction qui donna lieu à procès et à nombreuses requêtes, comme il sera dit plus loin.

L'abbé A. Daucourt cite un passage assez intéressant : « ... devant cette église où les Seigneurs rendaient les sentences arbitrales au commencement du VIII^e siècle, croissaient quatre énormes tilleuls dédiés aux quatre évangélistes (Archives de l'ancien évêché de Bâle, 11 juillet 1218). Ces tilleuls existaient encore vers 1780 lorsqu'on démolit l'ancienne église Saint-Vincent pour la rebâtir dans un lieu plus commode. »

Nous ne doutons pas que ces tilleuls aient existé ; les plaidis, en ce temps-là, se tenaient très souvent devant les églises et sous des arbres. Le document du 11 juillet 1218 est celui que nous citions plus haut, concernant le litige entre la maison d'Asuel et Lucelle. Nous l'avons consulté, mais n'avons trouvé aucune trace de ces quatre tilleuls dans le texte. Cependant un honorable vieillard de Cornol certifie que son grand-père a vu ces arbres, après 1800.

A la suite de sa visite pastorale à Cornol en 1784, le prince-évêque Joseph de Roggenbach donne l'ordre à la paroisse de rebâtir son église qui menace ruine. Il ne peut s'agir que de l'ancienne église Saint-Vincent : la chapelle Saint-Gilles, achevée en 1701, ne pouvait « menacer ruine » quatre-vingts ans après. Quelques mois passent, puis, le 12 mars 1785, on jette l'interdit sur « l'église Saint-Vincent existante dans le village de Cornol ». Il faut croire que cette dernière se trouvait dans un état lamentable pour qu'on en arrive là. Il ne restait qu'une solution : déclarer Saint-Gilles église-mère de Cornol ou reconstruire Saint-Vincent. C'est cette dernière solution qui fut adoptée après maintes difficultés et soucis d'argent. Où trouver les fonds nécessaires à la construction ? Les paroissiens s'adressent tout naturellement à l'abbaye de Lucelle et au chapitre de Saint-Ursanne qui, depuis des temps immémoriaux, touchent des dîmes à Cornol.

Mais les deux décimateurs se récrient en disant qu'ils n'ont pour obligation que l'entretien du toit et certain mur de la chapelle Saint-Gilles et qu'ils ne peuvent prendre à charge la nouvelle construction. Ils essaient de se soustraire à cette obligation et le litige durera deux ans, de 1784 à 1786. Mais la patience est la mère des vertus, et ce furent finalement les habitants de Cornol qui eurent gain de cause.

Le 4 février 1785, une sommation est adressée au chapitre de

Saint-Ursanne par la communauté de Cornol, afin de comparaître à une assemblée le 8 février. « On prétend que le chœur est à notre charge en temps que gros décimateur, mais Lucelle a aussi ses dîmes », telle fut la réponse de Saint-Ursanne. Le chanoine Priqueleur est délégué par le chapitre auprès du Rme abbé de Lucelle pour discussion. Les intérêts de Cornol sont défendus par Jean-Baptiste Girard, voëble, Jacques Collon, ambourg, Pierre Perret, juré, et Pierre-Antoine Girard, receveur.

Lucelle et Saint-Ursanne ont leurs hommes de loi, les avocats Jobin et Theubet. Ces deux derniers, ainsi que le conseiller Raspiebler, demandent la production de pièces diverses qui se trouvent aux archives de Saint-Ursanne, Lucelle et Besançon. Ces derniers documents furent demandés à l'abbé Poulain, professeur au Collège de Besançon. Comme toujours, on recherche des preuves aux obligations de Saint-Ursanne et Lucelle. Le 12 juillet 1785, Cornol demande à Son Altesse que les décimateurs comparaissent à une audience pour reconnaître la chapelle de saint Gilles (autrefois saint Kilien) comme église paroissiale. En effet, Cornol voulait conserver Saint-Gilles comme telle, on le comprend aisément, du fait qu'une grande partie de l'entretien n'était pas à sa charge.

On donne la compétence aux syndics de Lucelle et Saint-Ursanne de traiter avec Cornol. « ... Ils devront avant tout établir que l'église de saint Gelin pour avoir été paroissiale, ne l'est plus actuellement, vu qu'elle n'a aucun signe la caractérisant comme telle. » Le 20 juillet suivant, Cornol propose un arrangement à Saint-Ursanne et Lucelle pour éviter les frais de procès: « ... les deux décimateurs seront déchargés à perpétuité de toute obligation, à condition de verser pour la construction de la nouvelle église Saint-Vincent, 3000 livres chacun... » Saint-Ursanne accepte cette transaction, mais Lucelle la refuse et l'on s'en va procéder à la Cour épiscopale.

L'année 1785 s'achève sans conclusion et il faudra attendre jusqu'au 28 mars 1786 pour qu'un accord soit signé définitivement. Ce qui a divisé les parties au cours de ces pourparlers, c'est de déterminer si le titre de dignité d'église paroissiale de Saint-Gilles a été transféré à Saint-Vincent. Cornol s'efforce de prouver que Saint-Gilles est église-mère et n'a jamais perdu cet honneur. Et pourtant le curé, dans les institutions, est nommé « *parochus Ecclesiae Parochialis Sancti Vincentii* ». Qu'on nous permette de citer quelques documents concernant cette affaire.

La communauté de Cornol demande que les murs de la nef de la nouvelle église soient bâties par les décimateurs et, le 11 avril

1785, elle adresse une requête à Son Altesse. Les gens de Cornol demandent avec insistance que Saint-Gilles soit rétablie comme église paroissiale « qui est leur seule, unique et véritable paroisse... Cette vérité de fait devient clairement démontrée si l'on considère que dans une très humble requête présentée à Son Altesse le 13 janvier 1581 par les luminiers et Communauté de Cornol, cette église y fut publiquement nommée Sancti Juliani et que dans la réponse qui fut donnée par Messieurs le Prévôt et Chapitre de Saint-Ursanne, le 27 janvier 1581, ils l'ont eux-mêmes appelée et nommée et enfin, le Prince lui-même dans un rescrit du 2 avril 1693. Il est bon d'observer qu'il y a dans le village une église sous le vocable de saint Vincent qui a été bâtie par les habitants de Cornol mais on ne sait pas positivement si elle est Eglise-mère ou non. »

« ... cette église aujourd'hui devenue caduque, ruinée et interdite ne fut jamais l'église paroissiale, quoique elle fut celle, ou pour leur propre commodité les fidèles se sont assemblés ordinairement, afin de se libérer des peines et fatigue qu'ils avoient d'aller à l'église de saint Gelin. »

Ces différentes citations proviennent d'écrits rédigés par des scribes et copistes attachés à la Cour épiscopale. Plusieurs se contredisent et, finalement, le prince lui-même ne fut jamais bien informé.

Un autre acte reconnaît la fonction d'église-mère : « ... mais Saint-Vincent est déclaré Eglise-mère de Cornol vu qu'on y célèbre les offices de paroisse, on y administre les Saints Sacrements, on y célèbre l'anniversaire de la dédicace de l'église, on fête le jour de saint Vincent, patron de paroisse. Elle a un clocher, un cimetière, des fonts baptismaux et le curé, dans ses institutions, est nommé « parochus Ecclesiae Parochiali Sancti Vincentii », alors que Saint-Gelin n'a rien de tout ce que l'on vient de dire, sinon un clocher à l'instar des autres chapelles et les vestiges d'un cimetière. »

On remarquera le chassé-croisé entre les parties essayant de prouver ce titre d'église-mère. Cornol en parlant de Saint-Gilles se récrie : « ... cette église est vraiment la paroissiale de Cornol puisque les charges des décimateurs y sont restées attachées jusqu'à ce jour et ne furent jamais transférées sur l'église Saint-Vincent... cette dernière est désavouée et méconnue et ne peut être considérée que comme une ancienne chapelle que les habitants de Cornol ne sont pas obligés de reconstruire... »

Le 7 juillet 1785, J.-B. Girard, notaire, puis juge de paix sous le régime français, s'en va au château de Porrentruy afin de faire accepter Saint-Gilles comme église paroissiale. Ce notaire défendit courageusement les intérêts de Cornol, qui voulait à tout prix

conserver la chapelle Saint-Gilles afin d'éviter des frais de construction d'une nouvelle église.

Que serait-il advenu si cette thèse avait été retenue ? Les nouvelles bâtisses du village auraient été dirigées normalement vers l'église, et Cornol aurait changé de structure.

L'affaire se corse et, en 1785, Scheppelin l'aîné, avocat et syndic de la ville de Saint-Ursanne, conscient de ses responsabilités, adresse une supplique à Son Altesse en le priant de bien vouloir se rendre à Cornol pour se rendre compte si « ... cette église (Saint-Gilles) étoit suffisante pour servir de paroisse audit lieu... »

Le 12 janvier 1785, le Directeur des bâtiments de Son Altesse, M. P.-F. Paris, ainsi que M. Delefils, grand-maire de Porrentruy, se rendent à Cornol afin de reconnaître l'emplacement de la nouvelle église. Dans le rapport circonstancié établi par M. Paris, on lit notamment « ... que l'ancienne église (Saint-Vincent) n'est point humide et que la tour étant plus élevée que les maisons du village, les cloches se font mieux entendre ». Un devis de construction est établi le 28 du même mois. Il en ressort que la nouvelle église serait construite sur le même emplacement que l'ancienne ; on démolira cette dernière et on réemploiera les matériaux à la nouvelle construction. Le 18 juillet 1785, une sentence est rendue contre Saint-Ursanne et Lucelle qui interjettent appel : à savoir le paiement des 6000 livres. Deux jours après, Cornol propose l'arrangement que Saint-Ursanne accepte, ainsi que nous l'avons dit et que Lucelle refuse. On ne veut pas reconnaître Saint-Gilles comme église paroissiale.

Mais Cornol ne désarme pas et ses habitants adressent une requête à Son Altesse le 11 avril 1785 : « ... d'après les anciens titres et traités, le vénérable Chapitre de Saint-Ursanne ainsi que la vénérable Abbaye de Lucelle, à cause du Prieuré de Lanthenans sont tenus par rapport des portions des dîmes de relever et entretenir les deux couvertures de la nef de Saint-Gelin à savoir, ledit Chapitre côté midy et ladite Abbaye celle du côté minuit, les dîmes sont réellement affectées à cette charge ; les dîmes de Saint-Ursanne du ban de Cornol étoit affectées d'une redevance annuelle de 40 livres bâloises, soit 4 livres tournois. »

Finalement, afin de mettre un point final à ce litige, le prince de Roggenbach, excédé par tant de démarches, rend une sentence en conseil ecclésiastique tenu en son château de Porrentruy le 3 janvier 1786. Il en fait connaître la teneur dans une lettre adressée à Cornol le 1er février 1786 : « ... Saint-Vincent restera église paroissiale. »

siale et *Saint-Gilles sera rasée*, ... un autel portera son nom dans la nouvelle église... »

Il est heureux que cette décision n'ait pas été exécutée, car Cornol aurait irrémédiablement perdu un fleuron plusieurs fois centenaire de sa couronne.

Il fallut attendre trois mois encore pour que les parties arrivent enfin à une entente. Lucelle et Saint-Ursanne durent payer chacun 3000 livres et Cornol put rebâtir son église. Nous donnons connaissance de la transaction passée entre Cornol et Saint-Ursanne, le 29 mars 1786.

A tous ceux qu'il appartiendra : Soit chose notoire et manifeste que procès et difficulté se seroient élevés et auroit été portés à la connoissances du Conseil Ecclésiastique de son Altesse Monseigneur Joseph Evêque de Basle & Prince du S. Empire. Entre l'honorable Communauté et paroisse de Cornol d'une, et le Vénérable Chapitre de S. Ursanne autrepart : En ce que ladite Communauté prétendroit, que l'Eglise de S. Gelin ayant été reconnue avoir été et être encore l'Eglise paroissiale dudit Cornol, et devant être a cause de son insuffisance et éloignement transférée dans le village dudit Cornol par ordre du Révérendisme ordinaire, Ledit Vénérable Chapitre comme décimateur du lieu étoit tenu en vertu de la transaction du *lundy devant la fête de la Nativité de Notre Seigneur de l'année 1416*, non seulement à la moitié de la couverture de la nef de ladite Eglise paroissiale du côté de midi et l'Abbaye de Lucelle étant tenue de l'autre moitié du côté de minuit, mais aussi à construire et à entretenir à ses frais la moitié des murs de la nef sur lesquels devoit reposer ladite moitié de couverture, et qu'en outre ledit Chapitre ou ladite qualité de codécimateur étoit de même tenue & obligé « rationné decimarum » qu'il perçoit audit lieu de batir, entretenir et reconstruire le presbytère actuellement ruineux dudit lieu de Cornol : Pendant que ledit Vénérable Chapitre de son côté quoique avouant d'être obligé à la couverture de ladite moitié de la nef contestoit néanmoins l'obligation préten-due de construire la moindre chose à la batise des murs de ladite Eglise, non plus qu'a celle du presbiter, de manière que de ces contestations il ne pouvoit manquer déruler nombre procès et difficultées pour les parties ce qu'ayant icelles murement considérées et désirantes de la prévenir par une transaction à l'amiable & adoptée à leur profit reciproque et respectif. Elles se sont rapprochées dans cet objet, et après plusieurs et divers pourparerelles sont enfin tombées d'accord sur tous les points de cette transaction de manière que ne s'agissant plus que de la rédiger par écrit pour perpétuer la mémoire. C'est sur cet objet, que sur ce jourd'hui daté elles se sont transportées dans le domicil du Conseiller aulique aprouveux Général Scheppelain de cette ville scavoir les honorables hommes *Jean Baptiste Girard voeble, Jean Baptiste Desboeufs ambour, Pierre Antoine Girard notaire & receveur, Jacques Collon & Pierre Berret* tous cinq députés et agissant pour et au nom de la Communauté et paroisse de Cornol fondés de procuration du 28 du courrant et assistés pour plus grande assurance des présentes dudit Conseiller aulique et procureur Général Scheppelain d'une, et les vénérables Mr François Joseph Priquier et Joseph Antoine Beuret les deux docteurs en théologie, Chanoines et députés de l'insigne Chapitre de la Collégiale de St Ursanne, également munis de procuration et de plein pouvoir en datte dudit jour 28 du courrant, Députés pour et au nom dud. insigne Chapitre et accompagné dud. avocat Theubet leur syndic d'autrepart. Lesquelles parties pour terminer une bonne fois toutes les difficultés et procès d'une manière a ne pouvoir jamais plus revivre ni rennaitre, ont transigées sur icelles & sont en conséquence convenus amiablement des points et articles suivants, savoir

Art. 1er Que Messieurs les députés dudit Vénérable Chapitre ont promis et promettent au nom qu'ils agissent *de paier et délivrer* à la Communauté la somme de *trois mille livres Baloises* dans les trois termes suivant. Scavoir *cent louis d'or*, soit *douze cens cinquante livres Baloises* dans les six semaines de la date des présentes. *Sept cens cinquante livres* à la St Martin (1786) prochain, et les milles livres restantes à la St George 1787. Sans intérêt, moyenant quoi.

Art. 2 Lesdits députés de Cornol au nom de la Communauté et paroisse dud. lieu ont renoncé comme par les présentes ils renoncent très spécialement en premier lieu à tous les droits qu'ils pouvoient prétendre sur ledit Chapitre comme codécimateurs de Cornol en vertu de l'avant dite transaction de 1416 relativement à la batisse, entretien et reconstruction de l'Eglise paroissiale dud. lieu, En second lieu à la prétention qu'ils avoient formée contre le Vénérable Chapitre concernant la couverture et les murs de la moitié de la nef de lad. Eglise, tant pour le présent que pour l'avenir. En troisième lieu à la prétention qu'ils avoient formée relativement au presbiter dud. lieu, de manière que led. Vénérable Chapitre par rapport aux dimes qu'il possède dans lad. paroisse sera tant par le présent que pour l'avenir et a perpétuité déchargé de toutes obligations quelconques ayans trait à la batisse, entretien et reconstruction éventuel de lad. Eglise paroissiale qui sera nouvellement reconstruite de même que celle de St Gelin si elle devoit subsister encore longtems, ainsi que l'avantdit presbiter, avec cette explication que la Communauté se charge dès à présent et a perpétuité à la décharge dudit Vénérable Chapitre tant seulement de toutes obligations que le Chapitre par rapport à la dime pouvoit devoir ci-devant en fait de batiment à toutes les Eglises de Cornol de même qu'au presbiter dudit lieu. Sans que jamais la Communauté et paroisse puisse former a cet egard aucune prétention au Vénérable Chapitre.

Art. 3 Que toutes autres prétentions qui n'ont pas trait aux Batimens des Eglises et presbiter, resteront sauves et sans y préjudicier par les présentes, telles que les *trente livres* que le V. Chapitre doit annuellement à la Communauté en vertu de la transaction du 20 juin 1597, lorsque les dixmes sont donnés à moitié ou amodiées ainsi que *Six livres baloises* que le Chapitre doit à la Doyenné et aussi aux ayans charge de la Communauté chaque année, atout quoi ainsi qu'à toutes autres prestations s'il y en a, on n'entend point déroger par la présente transaction, a moins que les parties dans la suite n'en conviennent autrement.

Art. 4 Que la présente transaction pour qu'elle soit perpétuellement valable sera présentée par les deux parties tant au Conseil aulique de son Altesse, qu'à son Conseil Ecclésiastique pour qu'elle soit par elle ratifiée et homologuée par les deux puissances temporelle et Ecclésiastique que son Altesse réunit moyenant quoi la présente transaction sera expédiée en trois doubles, dont l'un sera déposé aux Archives de lad. Altesse, Le second sera remis à Mr. les députés de l'insigne Chapitre et le troisième aux députés de la Communauté pour avoir recour en tems et lieu.

Ainsi fait & passé à Pourrentruy ce vingt neuf Mars mil sept cent quatre vingt six.

Fr. J. Priquier, chanoine député
Beurret, chanoine
Theubet, syndic
Scheppelin, Proc. général

J. B. Girard, voeble
Jeanbaptiste Desbœufs, ambour
P. A. Girard, receveur
Jacque Collon
Pierre Berret

La présente transaction a été agréée et ratifiée par nous les Prévôt, custode, chanoines et Chapitre de l'Eglise collégiale de Saint-Ursanne sous le sceau dudit Chapitre et la signature de son Prévôt à Pourrentruy le trente mars mil sept cent quatre vingt six

Tardy Prévôt

Joseph par la Grace de Dieu Evêque de Basle Prince du St. Empire vu la transaction ci dessus, Nous l'avons tant comme ordinaire que comme Souverain à l'instance expresse des parties approuvé, ratifié et homologué comme par les présentes Nous la ratifions, approuvons et homologons pour sortir son plein et entier effet.

Donné en Notre Conseil aulique tenu en Notre Chateau de Pourrentruy le 31 mars 1786

Joseph, Ev. de Bâle

Le transfert des charges de décimateurs ne fut pas agréé par Saint-Ursanne et Lucelle, et Cornol sortait vainqueur de la joute. Par cet accord, le privilège des dîmes vieux de plus de six siècles, devenait caduc. L'ancienne église Saint-Vincent fut démolie et certains matériaux réemployés à la nouvelle construction. Quelques ruines de cet édifice subsistaient encore en 1862. Auguste Quiquerez cite un chemin venant du camp romain du mont Terri, passant par la forêt du Cœudret et « débouchant derrière la vieille église de Cornol ». L'emplacement de l'église actuelle fut choisi par M. Pierre-François Paris, Directeur des bâtiments de son Altesse. Il en fit également les plans. Sa famille, originaire de Besançon, était venue s'installer à Porrentruy alors qu'il avait huit ans. On lui doit notamment la construction de l'ancien hôpital et de l'hôtel des Halles à Porrentruy.

A part J.-B. Girard, notaire et voëble, citons les noms des personnes qui surent défendre les intérêts de Cornol, tant à la Cour épiscopale que lors des différentes séances. Par leur persévérance, elles surent mener à bien une délicate affaire. On trouve leurs signatures dans plusieurs documents. Ce sont : Jacques Collon et Jean-Baptiste Desbœufs, ambourgs, Pierre Perret, juré, et Pierre-Antoine Girard, fils J. B., notaire et receveur.

L'histoire source de lyrisme

Une paix sereine se dégage du site de Saint-Gilles. La terre d'Ajoie est là, terre millénaire, terre heureuse. Le soleil se couche lentement. Le sanctuaire se teinte de rose et est semblable, vu sous un certain angle, au noyau central d'un énorme bouquet, entouré qu'il est de cerisiers blancs, pommiers et lilas tout proches. Comme toile de fond, la ligne bleutée des Vosges qui commence à s'estomper dans la brume naissante. A gauche, on devine Porrentruy, son château princier. Courgenay, le Pré Genez, le Grütli des Ajoulots. Terre millénaire ? N'aurait-t-elle pas vu, en 58 av. J.-C., Jules César battre Arioviste, le fougueux chef des Suèves ? Plusieurs

personnes de Cornol y ont découvert, en labourant les champs, des fers de lances et quantité d'objets non identifiés. D'autre part, l'oppidum celtique du Mont Terri a subi l'occupation romaine. En 1965, à Cornol, deux tuyaux de canalisation de l'époque romaine sont mis à jour entre la maison No 172 de M. Joseph Bruat et la route cantonale. Ils sont longs de 37 cm et d'un diamètre de 5,2 et 8 cm. M. Bruat en a fait don au Musée jurassien.

Terre heureuse, douce terre, paradis de la race solide des Ajoulots qui peinent sur ton sol et qui ont gardé la foi de leurs aïeux.

C'est le grand frisson de cette terre qui se réveille après un hiver trop long. Une force invisible semble agiter les mille et mille petites fleurs, cette terre chante sa joie.

Les cloches se répondent, Courgenay, Alle, Cornol, la Baroche toute proche et toute l'Ajoie, renaissent à la vie. A l'instar de Verlaine murmurons :

*Le ciel par dessus le toit
Si bleu, si calme!
La cloche de Saint-Gilles dans le ciel qu'on voit,
Doucement tinte...
Mon Dieu, mon Dieu, la vie est là
Simple et tranquille...*

L'air sent bon au mois de mai, mois de Marie, mois le plus beau.

Saint-Gilles, Cornol, mai 1969.

APPENDICE : LES CURÉS DE CORNOL

<i>Gérard</i>		
Curé de Saint-Julien		1212
<i>Aegidius ou Gilles</i>		
Règle un litige avec Bourcard d'Asuel en l'abbaye de Lucelle au sujet d'un moulin à Läufen (Laufon)		1302 - 1329
<i>Etienne</i>		1330
<i>Guillaume, dit Chadiron</i>		
D'après les us et coutumes des colongiers de Miécourt de 1343, le curé de Correnol « doibt avoir un quarrel par moitié espeautre et avène, pour ce que ledit curé est attenu de dire neuf messes en la chapelle de Miécourt, au terme de caresme preignant jusques à Notre-Dame de Mars »		1347
<i>Pierre Broigne</i>		
Bourgeois de Porrentruy, de la confrérie de Saint-Michel		1400 - 1408
<i>Pierre Primus</i>		1486
<i>Claude Gaillard</i>		
Décédé en		1528
<i>Jean Matille</i>		
Nommé en juin 1528, par le prieur de Lanthenans Jean de la Palude, abbé de Saint-Pierre de Luxeuil et Saint-Paul de Besançon		1528
<i>Nicolas Arnolt</i>		
Prend possession de la cure en		1551
<i>Guillaume Champion</i>		
Résigne ses fonctions en		1558
<i>Jean Doyen</i>		
En fonction dès le 21 février 1558		1558 - 1569
<i>Jacques Monnier (Müller ou Monnin)</i>		1569 - 1578
<i>Hugues Marchand de Lille</i>		1578 - 1588
<i>Guillaume Chenier</i>		
Nommé le « frère » de Saint-Julien		1588 - 1595
<i>Jacques Cavernal</i>		
Met au point les droits curiaux avec la paroisse en 1601		1595
<i>Abraham Magnin</i>		
Nommé par Guillaume Boutechoux, prieur de Lanthenans, le 12 mai 1638. En 1683, il célèbre ses secondes prémices après 50 ans de prêtrise, dont 45 ans passés à Cornol. Porrentruy lui alloua 2 livres et 10 sols pour ce jubilé sacerdotal en tant que bourgeois de cette ville		1638 - 1685
<i>Nicolas Baume</i>		
La chapelle Saint-Gilles est reconstruite sous son autorité. Originaire de Cernay		1685 - 1700

<i>Pierre-Ignace Vulpillard</i>	
Originaire de Vaufrey, enterré au chœur de l'ancienne église Saint-Vincent. Alors qu'il est curé de Cornol, Jean-Baptiste Raybex ou Reybre, bailli de Morimont, et son épouse Anne-Catherine, fondent et dotent les chapelles de saint Jean-Baptiste et de sainte Catherine à l'ancienne église Saint-Vincent	1700 - 1710
<i>Jean-Théobald Mouhay</i>	
De Rocourt, ancien vicaire de Courgenay. Puni par le prince-évêque lors des troubles de 1726 à 1740. Enterré au chœur de l'ancienne église Saint-Vincent	1710 - 1753
<i>François-Dominique Verner</i>	
Bourgeois de Porrentruy. Promoteur de la construction de l'église actuelle	1753 - 1789
<i>Jean-Pierre Hertzeisen</i>	
Bourgeois de Glovelier. Ancien vicaire à Alle, est exilé pendant la Révolution. Décédé à Cornol le 28 avril 1817	1790 - 1817
<i>Jean-Thomas-Augustin Kubler</i>	
Né à Sceut le 31 décembre 1770. Ordonné prêtre à Augsbourg en Bavière le 21 mai 1795. Emigre sous la Révolution; professeur à Fribourg, 1808, curé de Saulcy en 1817 puis curé de Cornol où il meurt le 15 mai 1859 à l'âge de 89 ans	1817 - 1859
Il eut pour vicaire, Joseph-Clément Queloz, de Saint-Brais. Vicaire à Glovelier puis à Cornol. Il ne vécut que neuf mois dans ce village et y mourut le 8 avril 1850. Enterré à Saint-Brais.	
<i>Germain-Barnabé Chavanne</i>	
Né le 11 juin 1818, à Porrentruy. Etudes aux collèges de Porrentruy et de Fribourg. Au collège de Porrentruy, il avait pour compagnon d'études le chansonnier jurassien Louis-Valentin Cuenin, son cousin, que l'on a surnommé le « Béranger du Jura ». Celui-ci composa une chanson en son honneur « Noël 1848 », qu'il chanta à sa première messe. Ordonné à Soleure le 23 décembre 1848. En avril 1850, vicaire de M. Kubler, curé de Cornol, auquel il succède en 1859. Mort à Cornol le 5 février 1873	1859 - 1873
<i>Joseph Migy</i>	
Originaire de Montenol, où il est né le 1er mai 1846. Commença ses études chez M. le chanoine Girardin, puis les continua à Schwyz, Dijon, Saint-Sulpice et Soleure. Ordonné prêtre dans cette ville le 18 avril 1870. Vicaire à Saint-Imier, curé de Cornol le 7 février 1873. Incarcéré deux jours à Porrentruy en décembre 1873, puis exilé de 1874 à 1875, durant le Kulturkampf. Il se retire à Réchésy et à Courcelles. Il rentre à Cornol en 1875, accueilli par toute la paroisse. En 1910, il est nommé vice-doyen du chapitre d'Elsgau. Il meurt le 11 août 1911 et est enterré dans l'église actuelle. Sa pierre tombale a été recouverte lors de la dernière transformation	1873 - 1911
<i>Arnold Froidevaux</i>	
Des Rouges-Terres. Né en 1876, il commence ses études dans les presbytères de Saignelégier et de Miécourt, auprès de l'abbé Louis Rippstein. Continue aux collèges de Saint-Maurice et de Saint-Michel à Fribourg. Est licencié en théologie à l'Université de Fribourg.	

Ordonné à Lucerne le 21 juillet 1901. Auxiliaire de la paroisse de Saignelégier, puis vicaire. Professeur à l'Ecole secondaire du dit lieu. Curé de Montinez, puis curé de Cornol dès le 21 octobre 1911. Il démissionne pour raison de santé le 1er janvier 1916. Il se retire à l'Institut catholique de Porrentruy. Chapelain de Lorette. Il est le promoteur et le constructeur, en 1930, de la chapelle de l'Institut Saint-Charles. Est enterré à la chapelle de Lorette

1911 - 1916

Joseph Monin

De Glovelier. Né le 8 juillet 1886. Etudes gymnasiales à Saint-Maurice. Théologie à Fribourg et à Lucerne. Ordonné le 14 juillet 1912. Vicaire à Saignelégier, il est installé à Cornol le 18 juin 1916. Il quitte cette paroisse pour Courgenay, puis Les Breuleux. Actuellement en retraite à Epiquerez

1916 - 1922

Léon Rérat

Ressortissant de Fahy. Né le 19 novembre 1890. Etudes à Saint-Maurice, Fribourg et Lucerne. Ordonné le 15 juillet 1917. Vicaire à Bièvre, puis curé de Cornol dès le 19 juillet 1923. Il meurt à l'ancien prieuré de Miserez le 14 avril 1953. Est enterré à Fahy

1923 - 1953

Léon Chavanne

Originaire de Cœuve, né le 30 octobre 1900. Etudes au collège Saint-Charles à Porrentruy et à Saint-Maurice. Théologie à Lucerne et Soleure. Ordonné le 5 juillet 1931 à Soleure. Vicaire à Saint-Ursanne en 1931, puis curé de Cornol dès 1953. Actuellement chapelain de Lorette à Porrentruy

1953 - 1968

Gilbert Cerf

Originaire de Saulcy, né à Bonfol, le 27 juin 1919. Etudes à Uvrier (Valais), collège Saint-Charles à Porrentruy, puis Saint-Maurice. Philosophie et théologie aux séminaires de Lucerne et Soleure. Ordonné dans cette dernière ville le 28 juin 1948. Vicaire à Moutier de 1948 à 1963, puis curé de Montsevelier dès le 21 juillet 1963. Nommé curé de Cornol le 15 septembre 1968. Chef du doyenné de Saint-Ursanne, dès mars 1969

1968 -

BIBLIOGRAPHIE

a) *Archives*

Archives de l'ancien chapitre de Saint-Ursanne (à la collégiale de Saint-Ursanne).

Archives de l'ancien évêché de Bâle, liasses :

- B 2339/91
- B/183/13
- Bulle papale d'Innocent II
- A/89/5
- registre des noms des cabaretiers du Bailliage d'Ajoie.

Archives du département du Doubs à Besançon, « Pouillé des Carmes ».

Correspondance avec M. l'abbé Michel Noblat, rvd curé de Bucey-les-Gy, desservant le village de La Chapelle-Saint-Quillain (Haute-Saône).

Registre des décès de Movelier, 1844 - 1879.

Cornol, Registre des naissances 1803 - 1861.
Délibérations des assemblées 1867 - 1913.
« Reconnaissance des biens, Revenus et Droits appartenans a la Dôt D'un Sieur Curé de Cornol, Faite en L'année 1769 » (renouvellement et confirmation du Rôle des habitants du 8 mars 1588 et 6 mars 1707).

b) *Imprimés*

- | | |
|-------------------|---|
| Bessire (P.-O.) | <i>Histoire du Jura bernois et de l'ancien Evêché de Bâle</i> , chez l'auteur à Porrentruy, 1935. |
| Chèvre (F. Mgr) | <i>Notices historiques sur l'abbaye et le chapitre de Mousterier-Grandval</i> , Fribourg, Imprimerie catholique suisse, 1889. |
| Chèvre (F. Mgr) | <i>Histoire de Saint-Ursanne</i> , Porrentruy, Victor Michel, 1887. |
| Daucourt (A.) | <i>Dictionnaire historique des paroisses de l'ancien Evêché de Bâle</i> (vol. 1). |
| Folletête (E.) | <i>Rauracia sacra ou Dictionnaire historique du clergé catholique jurassien</i> , La Chaux-de-Fonds, Imprimerie Robert-Tissot, 1932 - 1934. |
| Quiquerez (A.) | <i>Histoire des troubles dans l'Evêché de Bâle</i> , Delémont, J. Boéchat, 1875. |
| Quiquerez (A.) | <i>Monuments de l'ancien évêché de Bâle - Le Mont-Terrible</i> . Publié par la Société Jurassienne d'Emulation, Porrentruy. Imprimerie et lithographie de V. Michel, 1862. <i>Saint Colomban et l'épopée colombanienne</i> (2 vol.), Besançon, Imprimerie Jacques, 1941 - 1942. |
| Roussel (J. abbé) | <i>Les Suédois dans l'Evêché de Bâle</i> , Porrentruy, Imprimerie de J. Trouillat & Cie, 1862. |
| Trouillat (J.) | <i>Monuments de l'histoire de l'ancien Evêché de Bâle. Notices historiques sur les villes et les villages du Jura bernois</i> . |
| Trouillat (J.) | <i>Bulletins paroissiaux de Cornol de 1912 à 1968.</i> |
| Vautrey (Mgr) | Rapport d'activité de 1965 du Musée jurassien. |